

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

2019



SOMMAIRE

I.	LES INDICATEURS TECHNIQUES	3
A.	LE TERRITOIRE DESSERVI	3
1)	Le périmètre	3
2)	La compétence.....	4
3)	L'organisation du service.....	4
4)	Les modalités d'exploitation.....	5
5)	Faits marquants de l'année 2019.....	8
B.	LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS	9
1)	Les bacs roulants.....	9
2)	Les corbeilles de propreté urbaine (CPU)	12
3)	Les bornes d'apport volontaire pour le verre (BAV).....	12
4)	Les composteurs domestiques.....	13
5)	Bornes enterrées pour les ordures résiduelles, les emballages recyclables, le verre.....	15
C.	LA COLLECTE.....	16
1)	Données de cadrage 2010-2019.....	16
2)	La collecte des déchets provenant des ménages	17
3)	La collecte des déchets ne provenant pas des ménages	25
4)	Observations sur la qualité et la sécurité des prestations de collecte des déchets.....	25
D.	LE TRAITEMENT	27
E.	LES RELATIONS AVEC LES USAGERS – LE NUMERO VERT DU TCO....	28
F.	MEDIATION, PREVENTION ET TRI DES DECHETS	32
G.	LES AUTRES MISSIONS DE LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT.....	35
1)	La collecte des corbeilles de propreté urbaine	35
2)	L'enlèvement et le traitement des épaves de véhicules.....	35
3)	La prévention et la lutte contre les dépôts sauvages.....	36
4)	La lutte contre l'errance animale	37
5)	La Redevance Spéciale.....	40
H.	Synthèse des indicateurs techniques 2003-2019.....	42
II.	LES INDICATEURS FINANCIERS.....	43
A.	Dépenses d'investissement du service	43
B.	Dépenses de fonctionnement du service.....	45
C.	Modalités de financement	45
III.	PERSPECTIVES.....	49
	ANNEXE 1 : DETAIL DE LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS.....	51
	ANNEXE 2 : TONNAGES COLLECTES EN PORTE-A-PORTE.....	58
	ANNEXE 3 : TONNAGES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE	62
	ANNEXE 4 : APPORT VOLONTAIRE EN DECHETERIE.....	63
	ANNEXE 5 : Evolution des flux de déchets entre 2010 et 2019 (base 100 en 2010).....	65

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets inscrit dans la loi Barnier du 2 février 1995 était devenu une obligation avec le décret du 11 mai 2000. Mais dans son titre IV (économie circulaire), la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte avait instauré de nouvelles dispositions en inscrivant cette obligation dans un autre article, le L. 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 (JO du 31 décembre) en a précisé les modalités. Rappelons que cette loi (article 98) a fait évoluer sa dénomination en devenant le rapport annuel sur « le service public de prévention et de gestion des déchets ».

Ainsi, conformément à la réglementation en vigueur, le présent rapport reprend dans une première partie les indicateurs techniques. Seront mis en évidence les indicateurs relatifs à la pré-collecte et à la collecte, les mesures mises en œuvre en matière de prévention mais également les autres missions menées par le TCO en faveur de la protection de l'environnement. La seconde partie mettra en relief les indicateurs financiers, et enfin, la troisième partie, les perspectives d'évolution.

Pour rappel, la compétence traitement des déchets ayant été transférée en 2014 au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets ILEVA, elle n'est donc plus traitée depuis le rapport annuel 2014 du TCO. Seules les activités du centre de tri de l'ouest étaient encore gérées par le TCO jusqu'au 31 décembre 2017. Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'ensemble du traitement est sous maîtrise d'ouvrage ILEVA.

I. LES INDICATEURS TECHNIQUES

A. LE TERRITOIRE DESSERVI

1) Le périmètre

Depuis le 1^{er} janvier 2002, date de sa création, la Communauté d'Agglomération du Territoire de la Côte Ouest est en charge de « la collecte et le traitement des déchets des ménages et assimilés ».

En 2019, le TCO a géré les déchets ménagers et assimilés des 5 communes qui le composent : les communes de La Possession, Le Port, Saint-Paul, Trois-Bassins et Saint-Leu, qui en 2019 représentent 214 073 habitants (source INSEE population municipale).

2) La compétence

La Direction de l'Environnement de la Communauté d'Agglomération assure notamment la mise en œuvre de la compétence en matière de collecte des déchets ménagers et assimilés, à travers :

- la gestion de la pré-collecte correspondant à la fourniture et la maintenance des contenants à déchets (bacs hermétiques roulants, bornes d'apport volontaire, composteurs domestiques...),
- la gestion des collectes proposées aux usagers : ordures ménagères résiduelles, emballages et papiers recyclables, verre, déchets végétaux, encombrants...,
- l'exploitation et la mise en place du réseau de déchèteries et centres de propreté,
- le développement des actions de prévention et de tri des déchets.

La Direction de l'Environnement exerce également les compétences de lutte contre les dépôts sauvages et l'enlèvement des épaves automobiles.

Sur les sujets environnementaux autres que « déchets », la Direction est également compétente pour l'errance animale. La lutte contre les pollutions sonores, la pollution de l'air, ainsi que pour le soutien aux actions de maîtrise de la demande en énergie sont désormais suivis par la Direction de l'Innovation Territoriale.

3) L'organisation du service

Sur le terrain, le service public de collecte des déchets ménagers et assimilés est effectué selon deux modes (hormis dans le cirque de Mafate) :

- la collecte en porte-à-porte principalement et en points de regroupement pour assurer la desserte des foyers résidant sur des voiries non praticables par les engins de collecte (pente trop forte, absence d'aire de retournement en fin de voie, gabarit inadéquat, revêtement inadapté, absent ou dégradé...),
- l'apport volontaire, par le biais des déchèteries/centres de propreté ou des bornes d'apport volontaire pour le verre et de manière très exceptionnelle, les bornes d'apport volontaire pour les emballages recyclables ménagers

Le service de collecte en porte-à-porte et en points de regroupement est assuré par 3 prestataires privés, NICOLLIN OI, HCE et EOS.

De plus, le TCO assure également la collecte des corbeilles de propreté urbaine réalisée depuis mai 2018 par la SEM CYCLEA.

Il existe 5 flux de déchets (hors flux déchèteries) :

- les ordures ménagères résiduelles (OMr),
- les emballages ménagers recyclables en papier/carton, plastique et métal, et les journaux et magazines (EMR), dont les collectes ont débuté en 1999 sur les communes de Le Port et de La Possession et totalement mises en place sur les 5 communes membres fin 2004,
- le verre,
- les déchets végétaux (DV),
- les encombrants (ENC).

L'organisation simplifiée du service de collecte est donnée ci-après :

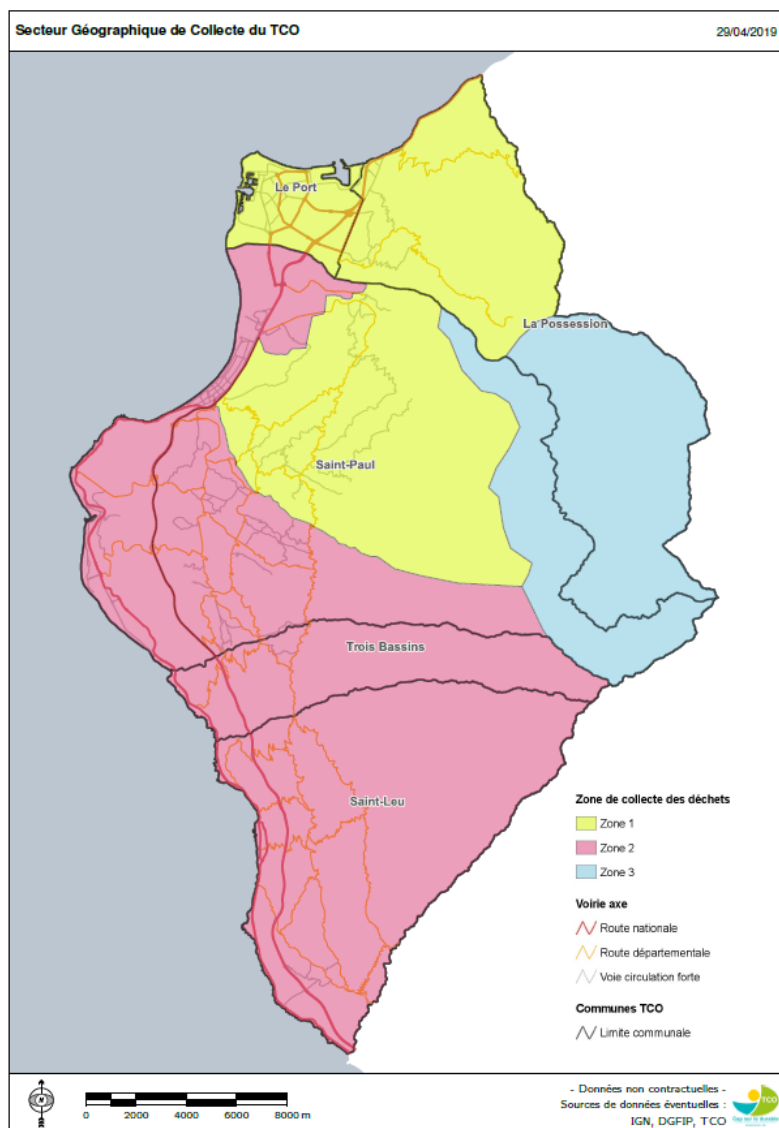
Flux	Fréquences de collecte depuis le 01/08/2014
Ordures ménagères résiduelles	2 fois par semaine en zones denses, touristiques, sur les centres-villes et les grands ensembles (collectifs) 1 fois par semaine partout ailleurs
Emballages et papiers	1 fois tous les 15 jours
Déchets végétaux	2 fois par mois en été et 1 fois par mois en hiver sauf au Port 1 fois par mois toute l'année Collecte 5 ^{ème} semaine (rattrapages ou collectes exceptionnelles)
Encombrants	1 fois par mois sauf au Port 2 fois par mois Collecte 5 ^{ème} semaine (rattrapages ou collectes exceptionnelles)
Verre	Avant novembre 2019 : 1 fois tous les 15 jours A partir de novembre 2019 : Fréquences adaptées aux taux de remplissage des bornes et à leur localisation selon l'une des fréquences suivantes : 1 fois par semaine, 2 fois par mois ou 1 fois par mois

4) Les modalités d'exploitation

La dotation de bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers recyclables, la fourniture de bornes d'apport volontaire pour le verre et la fourniture de composteurs individuels sont assurés par le biais de marchés publics de fournitures.

	Type de fourniture	Zone géographique	Prestataire de service
1	Conteneurs pour ordures ménagères résiduelles et emballages recyclables	Ensemble des communes du TCO	OTTO
2	Bornes à verre et bornes enterrées	Ensemble des communes du TCO	OTTO
3	Composteurs individuels	Ensemble des communes du TCO	FCI et LRVP

Les collectes des déchets ménagers et assimilés sont assurées par 3 prestataires de service différents selon la répartition géographique suivante :



Types de collecte	Zones géographiques	Prestataires de services depuis le 01/08/14
Collecte des déchets ménagers résiduels et des emballages recyclables ménagers	TCO (Zone 1 et Zone 2)	NICOLLIN OI
	Mafate (Zone 3) (essentiellement des Ordures résiduelles)	Convention TCO/ONF/Parc National
Collecte des déchets végétaux et encombrants	Communes de La Possession et du Port (Zone 1)	HCE
	Commune de Saint Paul – Zone Nord (Zone 1)	HCE
	Commune de Saint Paul – Zone Sud (Zone 2)	EOS depuis le 01/12/2017
	Communes de Trois Bassins et Saint-Leu (Zone 2)	EOS depuis le 01/12/2017
Collecte du verre en colonne (borne)	TCO (Zone 1 et Zone 2)	NICOLLIN OI

Bien que la compétence traitement des déchets ait été transférée en début d'année 2014 au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets ILEVA (transfert de sites et de la gestion de la station de transit du Port, de la station de compostage du Port et des plateformes de broyage de Cambaie et de Saint-Leu), le TCO a continué d'assurer la gestion du Centre de Tri jusqu'au 31 décembre 2017 via une délégation de service public confiée à la SEM CYCLEA depuis le 1^{er} janvier 2013. En effet, après modification des statuts d'ILEVA, les centres de tri du Sud et de l'Ouest ont été repris en maîtrise d'ouvrage par le syndicat à compter du 1^{er} janvier 2018.

Par ailleurs, l'exploitation des déchèteries et centres de propreté (la gestion du haut de quai et l'accueil des usagers) a été renouvelée à la SEM Cycléa en septembre 2018. Le vidage des caissons a été attribué en décembre 2017 à l'entreprise Nicollin SAS et les prestations ont démarré mi-janvier 2018.

CYCLEA s'est également vu renouveler l'exploitation de la fourrière animale fin 2019 ainsi que la gestion du marché de veille environnementale en juin 2018.

La collecte des dépôts sauvages a été confiée à la société EOS en 2018, filiale de SUEZ. Suez était prestataire depuis 2012.

Enfin, la collecte des corbeilles de propreté urbaine est réalisée depuis mai 2017 par la SEM CYCLEA (NICOLLIN REUNION précédemment).

5) Faits marquants de l'année 2019

L'année 2019 a été marquée par les événements suivants :

- L'épidémie de dengue qui s'est accentuée avec le maintien par le TCO des opérations de nettoyage de quartiers / vide fond de cour / collectes d'encombrants renforcés avec le déploiement de moyens supplémentaires de collecte afin de contenir l'expansion de l'épidémie ;
- La poursuite des projets de secteur (projet de mutualisation des moyens opérationnels entre les différents acteurs, de mobilisation sociale et de co-construction des projets avec les usagers et d'appropriation du domaine public) :
 - o Bouillon
 - o Bellemène
 - o Saline les Hauts
 - o Eperon en juin 2018
 - o Rivière des Galets
 - o Epuisement / Titan
- L'ouverture à raison de deux fois par semaine de la déchèterie de Dos d'Ane en mars 2019 pour renforcer cette solution de proximité dans ce quartier ;
- L'ouverture d'une déchèterie éphémère à raison d'une fois par mois sur le quartier du Plate St-Leu ;
- Maintien des actions en matière de prévention : lancement des appels à projets de la seconde vie des objets, de la réouverture de la recyclerie REUCP'R sur CAMBAIE (sur les équipements électriques, électroniques), opération familles témoin zéro déchet (possibilité de réduire la quantité de déchets de l'ordre de 50%) ;
- La mission d'assistance pour l'élaboration d'une stratégie en matière de prévention et de gestion des déchets a démarré au second semestre 2019. Elle a permis l'établissement de scénarii et la définition des cahiers de charges des marchés de collecte des déchets ménagers dont l'échéance était fixée au 31 juillet 2020. La consultation des entreprises a été faite en décembre 2019.
- Le renouvellement de plusieurs marchés publics : acquisition et maintenance des bacs roulants, de bornes à verre métalliques, des bennes de déchèteries, acquisition de lombricomposteurs, de composteurs individuels, gestion de la fourrière animale, assistance à l'élaboration d'une stratégie en matière de prévention et de gestion des déchets, renouvellement des marchés de collecte en porte à porte...

B. LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS

1) Les bacs roulants

Le TCO propose aux particuliers et professionnels desservis par les circuits de collecte du service public, les prestations de fourniture, livraison et maintenance de bacs roulants (premières dotations, remplacements liés au vieillissement du parc et incivilités, réparation de couvercles, de roues...), dont le volume est fonction de la taille du ménage (ou du besoin pour les professionnels). Cette prestation est assurée par la société OTTO depuis le 1^{er} avril 2007 (01 juillet 2011 pour la maintenance) En juillet 2015, celle-ci a de nouveau été réalisée par OTTO.

En juillet 2019, le marché a été attribué à OTTO Environnement.

Les coloris de bacs d'ordures ménagères résiduelles diffèrent selon les communes et sont hérités des anciennes intercommunalités (CIVIS et CCCO) :

- bleu pour les communes de Saint-Paul, Saint-Leu et Trois-Bassins,
- vert pour les communes du Port et de La Possession.

Cependant, afin d'homogénéiser la couleur de ces bacs, le TCO procède, depuis 2011 et en accord avec les élus, au remplacement des bacs verts par des bacs bleus sur les communes du Port et de La Possession.

Les bacs roulants dédiés aux emballages recyclables sont de couleur identique (cuve verte, couvercle jaune).

Dans le cadre de la mise en place de la Redevance Spéciale, les coloris des bacs diffèrent pour les professionnels (administrations, commerçants, artisans, associations, ...) :

- gris pour les ordures ménagères et assimilées,
- jaune (cuve jaune, couvercle jaune) pour les emballages recyclables.

Fin 2019, le parc total de bacs roulants mis à disposition des habitants du TCO représente **199 952 unités**, dont 107 946 bacs d'ordures ménagères (54%) et 92 006 bacs d'emballages recyclables (46%).

Les bacs des professionnels représentent 5% en nombre de bacs du parc total, soit 8% en volume.

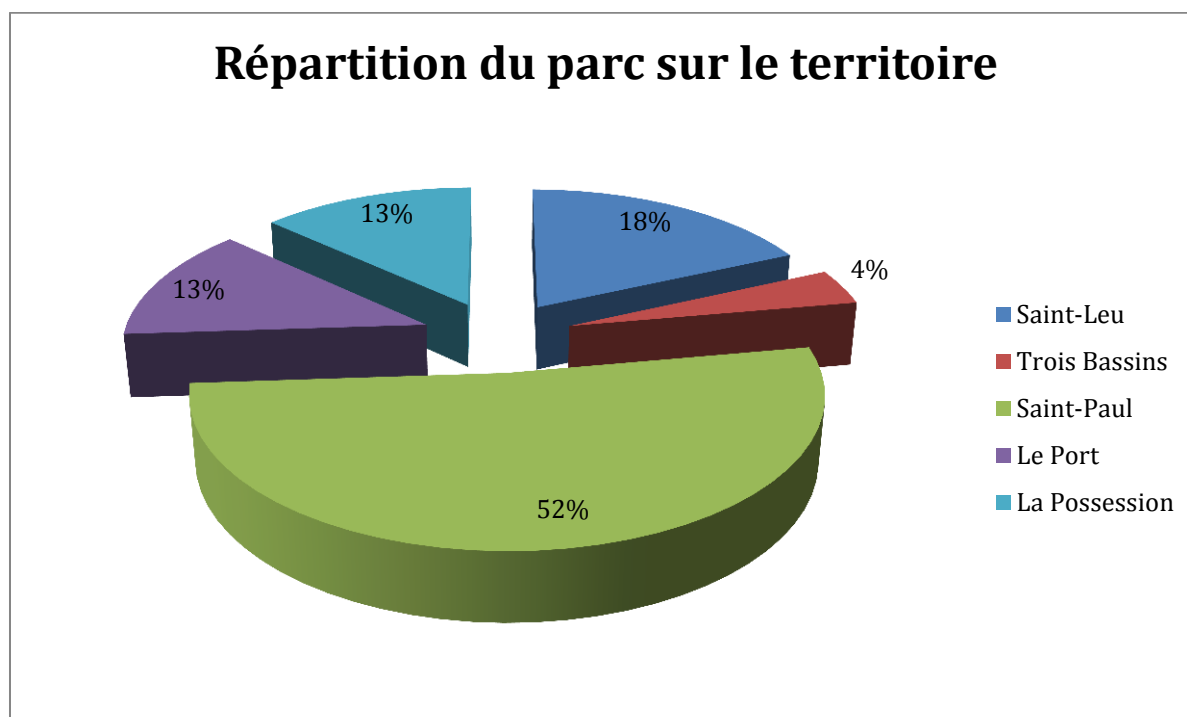
L'année 2019 présente une légère hausse du parc :

- augmentation du parc en nombre de bac : +2%
- augmentation du parc en volume : +4%

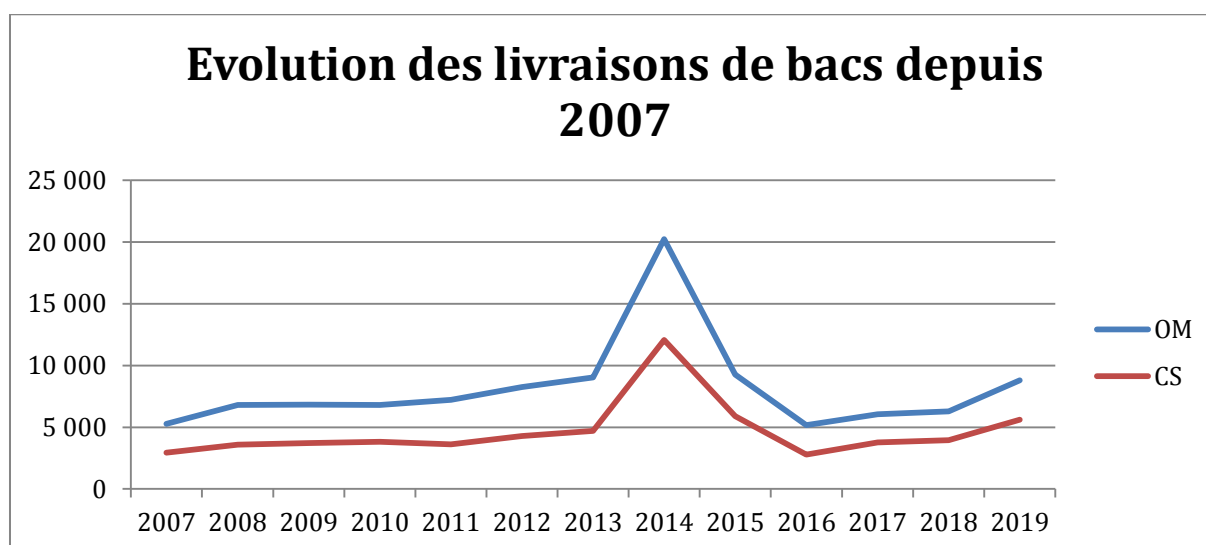
En 2019, 14 414 bacs roulants ont été livrés sur le Territoire de la Côte Ouest selon la répartition suivante :

- ✓ 8 806 bacs pour les Ordures Ménagères résiduelles (soit +40% par rapport à 2018) ;
- ✓ 5 608 bacs pour la Collecte Sélective (soit + 41% par rapport à 2018).

Le graphique ci-après explicite la répartition par commune membre.



Le nombre de livraisons de bacs en 2019 est sensiblement le même qu'en 2013 (13 747).



Cette croissance provient notamment d'une augmentation des dégradations des bacs lors de différents événements nécessitant la dotation de nouveaux bacs.

Le mouvement des 'gilets jaunes' de fin 2018 a entraîné environ 1 000 bacs brûlés. Cette situation exceptionnelle a entraîné des difficultés de gestion des stocks par le prestataire. Il est à noter que les bacs brûlés représentent 17% des causes de remplacements de ces équipements (soit 1 bac sur 6).

Le taux de casse (remplacement de bacs détériorés, volés, brûlés ou tombés dans les bennes) affiche une hausse importante de +54% par rapport à 2018.

Ce taux représente 61% de l'ensemble des bacs livrés en 2019.

1ère dotation / changement de volume / dotation supplémentaire	Hors service / tombé benne / volé / brûlé	
Nouvelle dotation	Remplacement	Total
5 572	8 842	14 414
39%	61%	

Les réparations des bacs roulants sont légèrement en dessous de celles de 2018 (3 487 éléments en 2019 / 3 543 éléments en 2018 soit -1,6%).

Cela s'explique notamment par la vétusté des bacs de l'ancien prestataire, LRVP, en charge de cette prestation jusqu'en 2006. Les bacs n'étant plus réparables, ils sont donc remplacés entièrement.

Les bacs hors service représentent 55% du taux de casse.

Aussi, l'année 2019 a été lourdement impactée par deux faits marquants :

→ Une explosion des demandes de remplacement de bacs brûlés, 1 499 bacs dont 1 000 bacs environ liés aux événements des gilets jaunes de fin 2018 ;

→ Une gestion difficile du stock de bacs par notre prestataire : plusieurs ruptures de stock ont engendré des mécontentements des usagers et une activité en « dents de scie », suite aux surplus de bacs brûlés, aux bacs du parc historique devenus vétustes, à remplacer et au démarrage du nouveau marché demandant une nouvelle constitution du stock, en milieu d'année.

2) Les corbeilles de propreté urbaine (CPU)

Cette prestation est assurée depuis le 30 décembre 2016 par la société MDOI. Avec la notification de ce marché, l'objectif fixé a été d'engager une programmation pluriannuelle de remplacement du mobilier dégradé.

En 2019, 323 Corbeilles de Propreté Urbaine ont été installées sur Le TCO (nouvelles poses et remplacements), soit + 62% par rapport à 2018 (199 CPU).

2019	Saint Paul	Saint Leu	Trois Bassins	Le Port	La Possession	TOTAL
CPU DOUBLE	144	14	1	11	43	213
CPU SIMPLE	13	13	7	62	15	110
TOTAL CPU	157	27	8	73	58	323
TOTAL Cuves	301	41	9	84	101	536

3) Les bornes d'apport volontaire pour le verre (BAV)

En 2016, le TCO a mené une opération de densification et de redéploiement des équipements de collecte du verre dans le cadre du Plan d'Amélioration de la Collecte avec Eco Emballages (devenu CITEO). Celle-ci avait permis d'atteindre les objectifs nationaux (1 borne pour 450 habitants en milieu urbain) avec la mise en place de 73 bornes supplémentaires, portant le parc à 501 unités pour 212 074 habitants.

En 2017, la collectivité avait procédé essentiellement à des remplacements ponctuels d'équipements dégradés. Quelques bornes acquises fin 2017 ont été déployées en 2018 lors des dégradations enregistrées.

Le mouvement social des Gilets Jaunes a également impacté cet équipement. En effet, 36 bornes ont fait l'objet de dégradations volontaires (incendies) venant impacter la proximité offerte aux usagers. Au total sur 2018, le parc de bornes a diminué de près de 8% (-39 bornes).

En 2019, les dégradations de ces équipements ont perduré. Le parc a été diminué de 2% par rapport à 2018 (-12 bornes). Fin 2019, une commande de 17 bornes métalliques a été faite et ces dernières seront installées en 2020 sur le territoire.

	Nombre de bornes		Delta (nb de bornes)	Ratio (nbre de bornes/hab)		Ecart par rapport à l'objectif (1/450)	Evolution du parc
	2018	2019		2018	2019		
La Possession	60	59	-1	545	559	-24%	-2%
Le Port	64	62	-2	551	561	-25%	-3%
Saint-Paul	232	226	-6	457	467	-4%	-3%
Trois-Bassins	26	26	0	274	274	39%	0%
Saint-Leu	80	77	-3	421	438	3%	-4%
TOTAL	462	450	-12	465	476	-6%	-3%

Cependant, le parc reste globalement bien dimensionné avec un léger dépassement du ratio national (450 hab/borne). Outre les dégradations enregistrées, la disparité de dotation est due également aux spécificités urbaines de chaque commune sur lesquelles les besoins s'expriment différemment. Les communes du sud du territoire (Saint Paul, Trois Bassins et Saint Leu) présentant des habitats diffus ont un besoin d'équipement en bornes à verre inférieur au ratio national, en particulier à Trois Bassins à contrario des communes du Port et de La Possession où l'habitat est plus dense.

4) Les composteurs domestiques

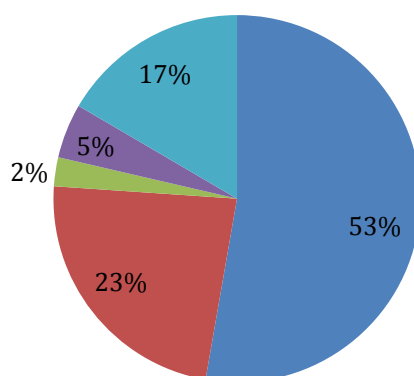
Un nouveau marché a été attribué depuis juillet 2019 à deux nouveaux prestataires LRVP pour les bacs à compost en kit, et FCI pour les bacs à compost en monobloc et kit pédagogique pour les écoles.

Depuis fin décembre 2016, le TCO avait décidé l'arrêt total des composteurs en bois car ils avaient une durée de vie trop limitée.

Le nombre de composteurs plastiques livrés sur le territoire en 2019 est de 1020 avec 743 unités de petite taille (350L et 400L) et 277 unités de grande taille (750L et 900L) contre 1091 en 2018.

REPARTITION DES COMPOSTEURS LIVRES EN TOTAL 2019

■ St Paul ■ St Leu ■ Trois Bassins ■ Le Port ■ La Possession

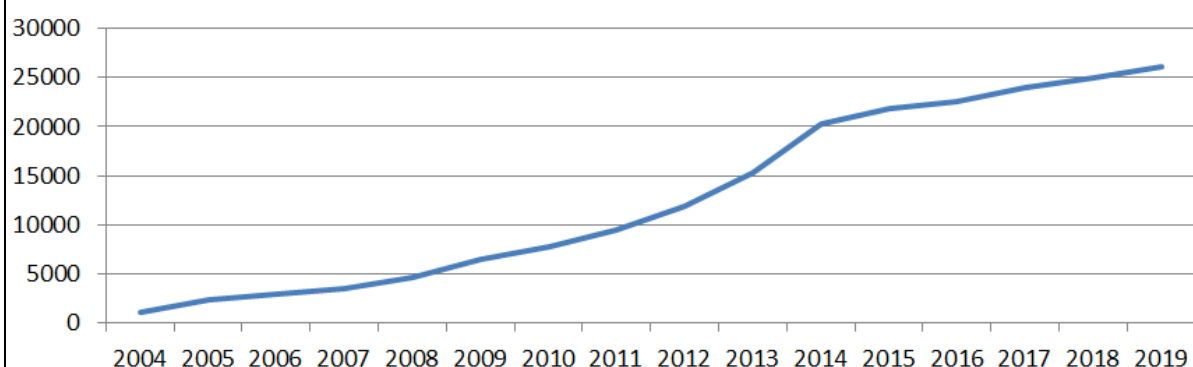


Le Territoire de la Côte Ouest compte 24560 bacs à compost soit une augmentation de 4,3%.

Ainsi, environ 4 150 tonnes de biodéchets seraient détournées chaque année, malgré un taux de bon usage de seulement 65% (enquêtes de suivi).

La part de l'habitat pavillonnaire disposant d'un composteur est de 39%.

Nombre de composteurs distribués depuis 2004



5) Bornes enterrées pour les ordures résiduelles, les emballages recyclables, le verre

La collectivité a testé en 2013 un mode innovant de collecte en apport volontaire au boudrome de l'Hermitage les Bains, avec l'installation de 4 conteneurs enterrés à destination de 5 restaurateurs (déchets d'OMR, ERM, verre). Ces conteneurs sont équipés de trappe d'introduction dont le contrôle d'accès était initialement garanti par un système d'ouverture nécessitant un badge magnétique.

Les objectifs visés étaient : une meilleure intégration visuelle dans l'environnement, un gain de place, une optimisation des collectes grâce à des fréquences de vidage réduites. Les résultats sont mitigés. En effet, outre l'enjeu d'intégration paysagère, les odeurs, les coûts de fonctionnement élevés, les dysfonctionnements et les dégradations des bornes d'introduction) n'ont pas permis un plus large déploiement.

Au regard de ces bilans, en 2016, la Collectivité avait décidé de mettre fin au contrôle d'accès afin de limiter les dégradations. De plus, pour un meilleur traitement des odeurs potentielles, une saisonnalité des nettoyages a été mise en place avec des interventions plus fréquentes en période estivale. C'est la SPL TAMARUN qui était chargée de cette prestation de nettoyage jusqu'en février 2019. Après remise en concurrence, c'est la société LRVP qui a été attributaire dudit marché.

Il est à noter qu'en fin 2018, deux des quatre bornes étaient hors service. Ces dernières n'ont pas forcément impacté le service car la production de déchets avait chuté avec la fermeture de certaines enseignes sur cette zone littorale. De plus, il y avait coexistence de bacs roulants et des bornes enterrées sur le site.

Face à la faible utilisation des bornes enterrées enregistrées depuis fin 2018 et des opérations de maintenance de plus en plus importantes, ces équipements ont été finalement retirés en juin 2019.

De janvier à juin 2019, ont été collectées 27 tonnes d'Ordures Ménagères résiduelles et 3,58 tonnes de Collecte Sélective.

C. LA COLLECTE

1) Données de cadrage 2010-2019

Depuis 2010,

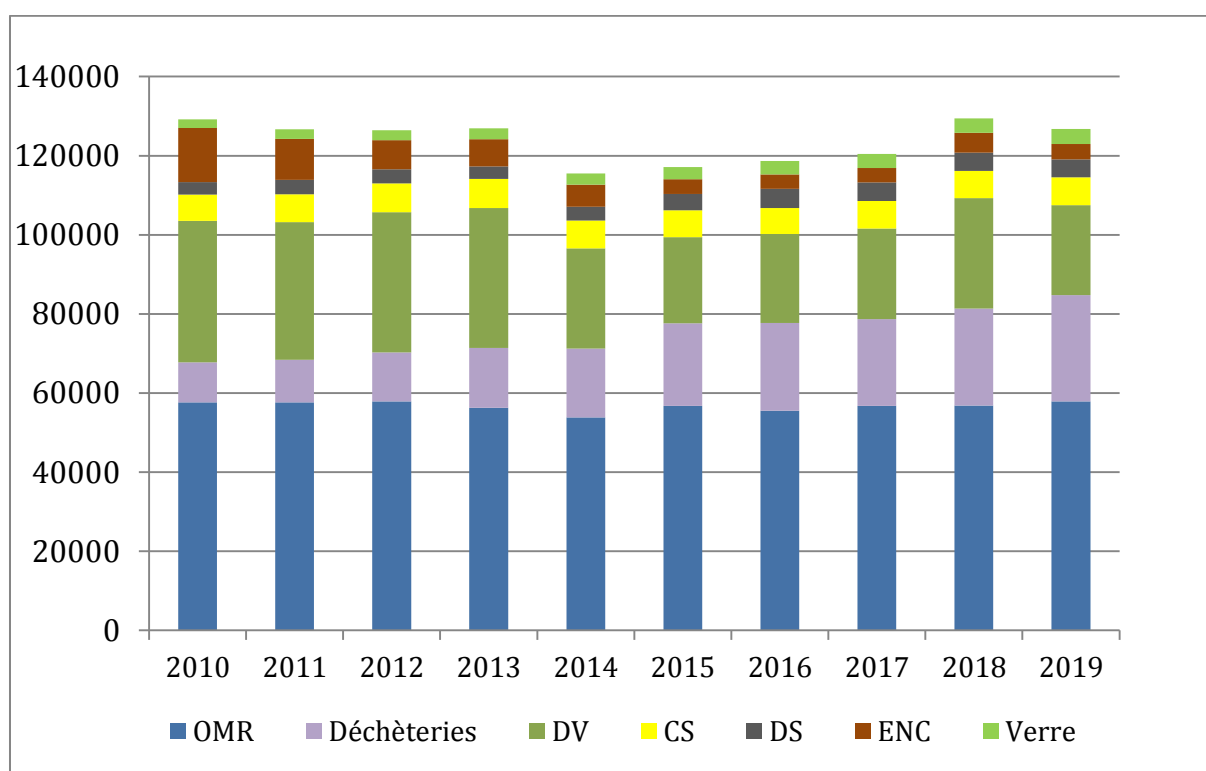
⇒ -1,8% des tonnages collectés en porte à porte ;

⇒ + 149% des tonnages pour l'apport volontaire.

Les tonnages ont plus que doublé avec plus de 24% du total global de la production de déchets contre moins de 10% en 2010 (et 13% en 2013 avant la mise en place des réductions de fréquence de collecte) ;

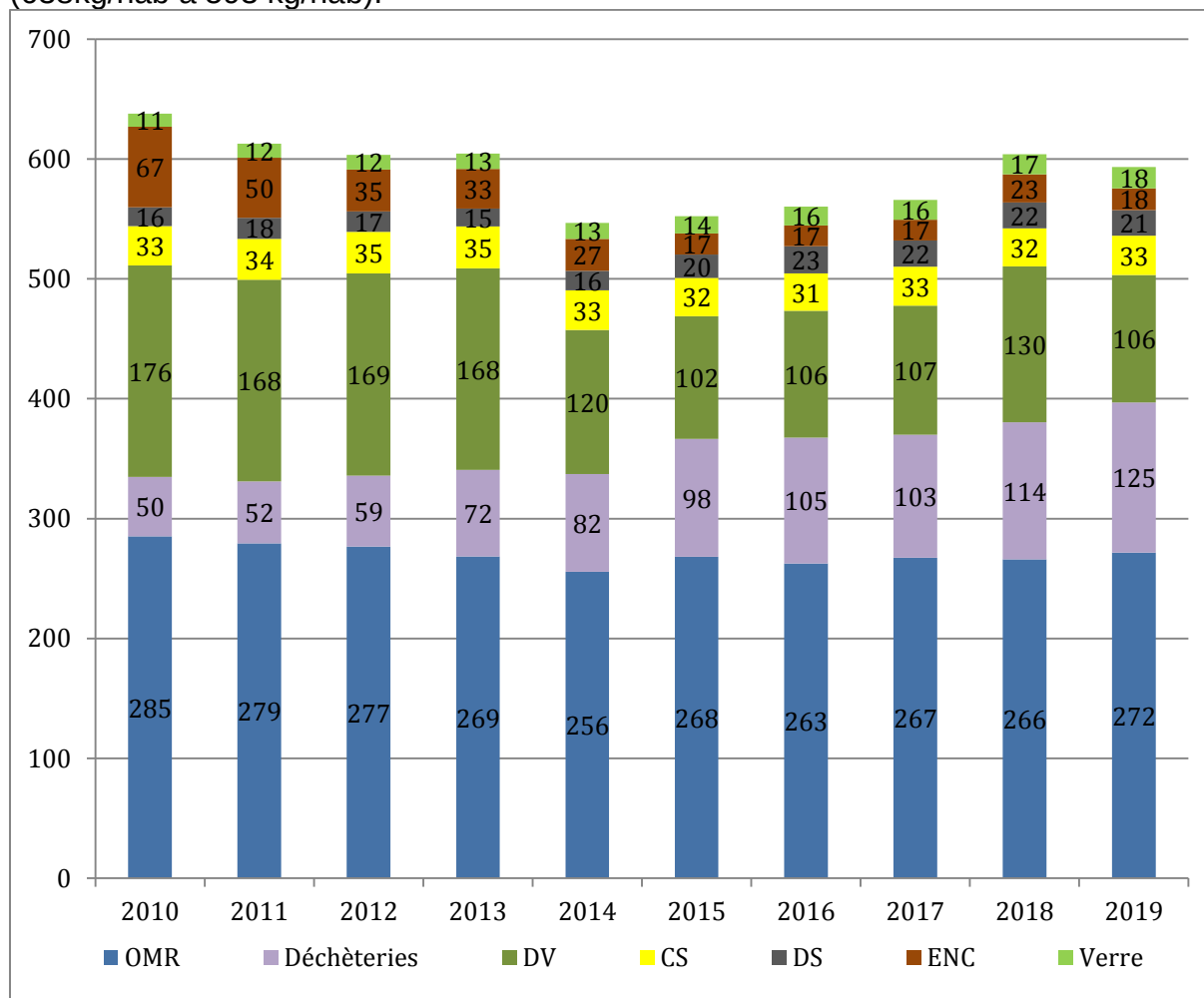
⇒ Depuis les changements de fréquences en 2014, une baisse globale des tonnages avait été observée. En 2018, les quantités étaient de nouveau comparables à celles de 2010. En 2019, une légère baisse est de nouveau enregistrée par rapport à 2018 (-2%).

Evolution de la production de déchets collectés en tonne de 2010 à 2019



Evolution de la production de déchets en kg/an/hab de 2010 à 2019

Une baisse de - 7% de la quantité totale de déchets produits entre 2010 et 2019 (638kg/hab à 593 kg/hab).



2) La collecte des déchets provenant des ménages

Le principe du service de collecte est le porte-à-porte pour les Ordures Ménagères résiduelles, la Collecte Sélective, les déchets verts et les encombrants. Ce principe est appliqué sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération, sauf pour les habitations difficiles d'accès (voies étroites, fortes pentes, absence d'aires de retournement, absence de revêtement...), collectées en points de regroupement.

En complément de cette collecte, les usagers ont également la possibilité d'apporter leurs déchets (hors ordures ménagères résiduelles) dans les 13 déchèteries de l'agglomération, au niveau des points d'apport équipés de bornes spécifiques (enterrées ou aériennes). Il s'agit dans ce cas d'un mode de collecte basé sur l'apport volontaire.

▪ La collecte des ordures ménagères résiduelles

Pour l'ensemble des communes membres (hormis cirque de Mafate), la collecte des ordures ménagères résiduelles est effectuée une à deux fois par semaine.

Pour des raisons d'économie d'échelle, les déchets collectés sont, soit acheminés à la station de transit du Port avant d'être dirigés vers l'ISDND (installation de stockage de déchets non dangereux) de la Rivière Saint-Etienne, soit acheminés directement vers cet outil de traitement.

Cette collecte est réalisée par NICOLLIN OI, dans le cadre d'un marché public de prestation de service. La collecte des ordures ménagères et assimilés est effectuée par une flotte de 34 véhicules pour l'ensemble des communes de l'agglomération.

Les équipages sont composés d'un chauffeur et de 1 à 2 équipiers de collecte (ripeurs).

Les tonnages collectés sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

OMR	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Tonnes collectées	57 949	57 541	57 619	56 011	53 402	56 398	55 279	56 424	56 459	57 521
Variation (tonnes)	3428	-408	-78	-1 608	-2 609	2 996	-1 119	+1 145	+35	+ 1 062
Variation (%)	6,29%	-0,70%	-0,14%	-2,79%	-4,66%	5,61%	-1,98%	+2%	+0,57%	+1,88%
kg/hab	282	275	275	266	253	265	261	265	264	269
Variation (kg/hab)	11	-7	-0,4	-8,2	-13,9	12,8	-4,7	4	-1	+5
Variation (%)	4,06%	-2,48%	-0,15%	-2,97%	-5,21%	5,06%	-1,76%	1,47%	-0,38%	+1,78%

En 2019, les tonnages collectés en Ordures Ménagères résiduelles ont augmenté par rapport à 2018, année pendant laquelle les tonnages s'étaient stabilisés par rapport à 2017.

Ceux-ci atteignent sensiblement les mêmes quantités collectées en 2011. Cependant, le ratio par habitant reste inférieur en 2019 soit -2,18% par rapport à 2011.

Une organisation spécifique est mise en place pour Mafate : l'évacuation des déchets produits par les habitants du cirque est effectuée mensuellement par hélitreuilage en partenariat avec l'ONF par le biais d'une convention.

Les tonnages collectés à Mafate sont estimés pour 2016 et 2018 car le prestataire assurant le transport pour le compte de l'ONF n'a pas facturé certains mois de prestation pour cause de justificatifs erronés.

MAFATE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Tonnes collectées	172	148	159	169	181	217	178*	261*	304	224
Variation (tonnes)	24	-24	11	10	11	36	-39	83	43	-80
Variation (%)	16,22%	-13,95%	7,43%	6,53%	6,58%	20,17%	-17,96%	46,63%	16,53%	-26,16%
kg/hab	278	239	257	274	292	351	288	422	491	363
Variation (kg/hab)	39	-39	18	17	18	59	-63	134	77	-128
Variation (%)	16,22%	-13,95%	7,43%	6,53%	6,58%	20,17%	-17,96%	46,63%	18,25%	-26,14

*estimation

Il est constaté une baisse des tonnages collectés en 2019 par rapport à l'année précédente qui atteignent sensiblement ceux collectés en 2015.

▪ Les collectes sélectives : les emballages recyclables et les papiers

La collecte sélective en porte-à-porte des emballages et papiers est généralisée sur l'ensemble du territoire depuis le mois d'octobre 2004, à l'exception de Mafate.

La collecte des emballages recyclables ménagers est assurée 1 fois tous les 15 jours sur l'ensemble du territoire. Le prestataire est NICOLLIN OI qui intervient sur l'ensemble des communes dans le cadre d'un marché public de prestation de service. Les équipages de collecte sélective, de même que les moyens matériels affectés à ce service sont les mêmes que ceux de la collecte des ordures ménagères résiduelles.

Les emballages collectés sont acheminés vers le centre de tri du Port géré par Cycléa, pour effectuer le tri des différents matériaux valorisables et le conditionnement pour exportation vers les filières de valorisation.

Les tonnages collectés sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

CS	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Tonnes collectées	6 638	7 057	7 272	7 294	7 023	6 801	6 623	6 983	6 833	6 996
Variation (tonnes)	437	419	215	22	-271	-222	178	360	-150	+ 163
Variation (%)	7.04%	6.30%	3.03%	0,30%	-3,71	-3,16%	-3,00%	5,44%	-2,15%	+ 2,38%
kg/hab	32	34	35	35	33	32	31	33	32	33
Variation (kg/hab)	1	2	0	0	-1	-1	-2	2	-1	+1
Variation (%)	3.22%	6,25%	0%	0%	-2,94%	-3,03%	-6,00%	4,82%	-3%	+2%

Suite à la baisse des tonnages enregistrés en 2018 dus aux mouvements sociaux et aux événements climatiques, les tonnages connaissent de nouveau une augmentation 2019. Les quantités collectées en 2019 sont les plus importantes depuis 5 ans.

Le ratio par habitant reste cependant stable depuis 2014.

▪ Les collectes sélectives : les emballages en verre

Les emballages en verre sont collectés en bornes d'apport volontaire depuis 2005. 450 bornes sont réparties sur le territoire fin 2019.

Les tonnages collectés sont les suivants :

Verre	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Tonnes collectées	2 202	2 387	2 556	2 709	2 810	3 059	3 337	3 502	3 636	3 824
Variation (tonnes)	119	185	169	153	101	249	279	165	134	188
Variation (%)	5,70%	8,43%	7,07%	6%	3,73%	8,86%	8,00%	4,94%	3,83%	5,17%
kg/hab	10,72	11,24	12,18	12,89	13,29	14,39	15,74	16,42	17,0	17,87
Variation (kg/hab)	0,38	0,52	0,8	0,96	0,12	1,3	0,8	1	0,58	0,87
Variation (%)	3,67%	4,85%	0,20%	8%	0,92%	9,91%	5,6%	4,33%	3,53%	5,11%

Les tonnages collectés continuent à être en augmentation malgré le nombre de points d'apport volontaire qui diminue suite aux dégradations (-12 bornes en 2019 par rapport à 2018). Cela a toutefois été possible grâce à une réorganisation des fréquences de collecte des bornes en tenant compte des vitesses de remplissage.

Toutefois, malgré cette progression des quantités collectées, le ratio par habitant reste inférieur de près de 50% au ratio national. Une partie du gisement capté fait l'objet d'un détournement (bouteille de Dodo et Fisher). La totalité du gisement est valorisée dans le cadre de la garantie de reprise de CITEO (anciennement dénommé Eco-Emballages).

Enfin, les collectes sont assurées par l'entreprise Nicollin OI qui dispose de deux camions grappin équipés de pince spécifique.

▪ Les collectes séparatives : les déchets végétaux

La collecte des déchets végétaux est une collecte en porte-à-porte ou en points de regroupement. Les déchets sont présentés en vrac devant le domicile, la veille de la collecte. La collecte est effectuée par des camions de type ampliroll à grappin. Les moyens affectés au service et partagés avec la collecte des encombrants sont au nombre de 17.

La fréquence de collecte est de 1 fois par mois en hiver (de mai à novembre) et de deux fois par mois en été (décembre à avril), sauf pour la Commune du Port où la collecte s'effectue 1 fois par mois tout au long de l'année.

Ces prestations sont réalisées par HCE qui assure cette collecte sur les communes de La Possession, du Port et de Saint Paul (partie nord). Sur le reste du territoire (sud et zone littorale de Saint Paul, Trois Bassins et Saint Leu), c'est NICOLLIN OI qui a assuré la collecte jusqu'en novembre 2017, date à partir de laquelle cette prestation a été attribuée à un nouveau prestataire, EOS.

Les tonnages collectés en porte à porte sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

DV	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Tonnes collectées	35 784	34 817	35 437	35 363	25 397	21 750	22 422	22 932	27 915	22 769
Variation (tonnes)	1 510	-967	-917	-74	-9 966	-3 647	672	510	4 983	-5 146
Variation (%)	4,41%	-2,70%	-2,63%	-0,21%	-28%	-14,36%	3,00%	2,27%	21,73%	-18,44%
kg/hab	174	166	169	168	120	102	106	107	130	106
Variation (kg/hab)	4	-8	1	-1	-47	-16	-1	2	23	-24
Variation (%)	2,35%	-4,59%	0,6	-0,60%	-28,31%	-13,45%	1,00%	1,68%	21,50%	-18,46%

Les événements climatiques enregistrés début 2018 avaient impacté les quantités de déchets verts collectés (tonnages les plus importants depuis les 5 dernières années).

En 2019, les tonnages collectés en porte-à-porte ont diminué par rapport à l'année précédente et sont légèrement inférieurs à ceux de 2017.

▪ Les collectes séparatives : les encombrants

Les modalités de collecte des encombrants s'effectuent sur le même principe que la collecte des déchets végétaux décrites précédemment. La fréquence de collecte est de 1 fois par mois sauf au Port où elle est de 1 fois tous les 15 jours. Les moyens affectés au service et partagés avec la collecte déchets végétaux sont au nombre de 17.

D'une manière générale, sont définis comme des déchets encombrants :

- Ferrailles (Chute de tôles, aciers...)
- Vieux objets domestiques (chaises, gazinière, étendoir, etc....)
- Tuyaux et gaines diverses hors d'usage,
- Gros objets : baignoire, fauteuil, etc....

Les tonnages collectés sur l'agglomération sont récapitulés dans le tableau suivant :

ENC	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Tonnes collectées	13 639	10 371	7 354	6 917	5 619	3 718	3 648	3 704	5 000	3 892
Variation (tonnes)	-1 694	-3 268	-3 017	-437	-1 298	-1 901	-70	56	1 296	-1 108
Variation (%)	-11,05%	-23,95%	-29,09%	-5,94%	-18,77%	-33,83%	-2,00%	1,55%	34,99%	-22,16%
kg/hab	66	50	35	33	27	17	17	17	23	18
Variation (kg/hab)	-10	-16	-15	-2	-7	-8	-1	0	6	-5
Variation (%)	-13,16%	-24,24%	-30,00%	-5,71%	-21,21%	-30,77%	6,00%	0,95%	35,29%	-21,74%

Après une forte augmentation de tonnages enregistrés en 2018, due notamment aux opérations de vide fond de cour, les encombrants collectés en porte-à-porte connaissent une baisse en 2019. Cependant, les tonnages enregistrés en 2019 sont

supérieurs à ceux enregistrés entre 2015 et 2017 et restent très inférieurs à ceux collectés de 2010 à 2014.

▪ **L'apport volontaire en déchèterie**

Les déchèteries ou centres de propreté sont des espaces organisés, clôturés et gardiennés où les particuliers mais aussi les services techniques des administrations, les artisans et commerçants peuvent y déposer leurs déchets. Certains matériaux déposés font l'objet d'une valorisation. Les déchèteries répondent à trois fonctions :

- protéger l'environnement ;
- supprimer les dépôts sauvages ;
- trier les déchets afin de les valoriser et les recycler.

L'accès aux déchèteries du TCO est strictement réservé aux particuliers, aux administrations, aux commerçants et artisans, résidant sur l'une des communes membres et uniquement en véhicule de PTAC inférieur ou égal à 3,5 Tonnes.

Le dépôt maximum par jour, et par site tout déchet confondu, est strictement limité à 4m³ et à 5 litres d'huile. Les apporteurs disposent de bornes spécifiques et de caissons permettant de collecter :

- Les déchets non dangereux :
 - Emballages recyclables (papiers-cartonnettes, journaux et magazines, plastiques et métaux, verre) ;
 - Les cartons ;
 - Les encombrants ;
 - Les déchets verts ;
 - Les métaux ;
 - Les gravats ;
 - Les textiles ;
- Les déchets dangereux :
 - les huiles de vidange ;
 - les batteries ;
 - les Déchets d'Équipement Électrique et Électronique Ménagers ;
 - les lampes et néons ;
 - les piles et accumulateurs.

Face au constat de recrudescence de dépôts sauvages composés de placoplâtre sur le territoire, un caisson permettant l'apport de ces déchets a été implanté dans les déchèteries suivantes :

- Commune du Port : Boulevard de la Marine
- Commune de La Possession : Saint Laurent - rue Thomas Sankara
- Commune de Saint Paul : boulevard Jacob de la Haye
- Commune de Saint Paul : Hermitage les Bains- avenue de Bourbon
- Commune de Saint Leu : chemin Georges Thénor

Le TCO dispose de 12 déchèteries en activité sur son territoire dont la gestion est confiée à CYCLEA (accueil et orientation des usagers, entretien du site...). L'enlèvement des caissons est effectué par Nicollin SAS et son sous-traitant Nicollin OI.

COMMUNES	LOCALISATION
Saint-Paul	Herrmitage-les-Bains. Avenue de Bourbon
Saint-Paul	Le Guillaume. Chemin de la Glacière
Saint-Paul	Etang – Bld Jacob De La Haye
Saint Paul	Plateau Caillou-Av. des Bengalis
Saint Paul	Carosse-Roquefeuil- Rue des Espadons
Trois-Bassins	Bras-Montvert-Chemin Barrière
Saint-Leu	Pointe des Châteaux- CD12
Saint-Leu	Chemin Georges Thénor
Saint-Leu	La Chaloupe – Chemin Raymond Riviere
Le Port	Zone Artisanale-Rue Leonus Corre
Le Port	Boulevard de la Marine
La Possession	St Laurent- Rue Thomas Sankara

A ce parc de déchèteries permanentes, il faut ajouter la déchèterie éphémère de Dos d'Ane, inaugurée en juin 2018 et ouverte à titre expérimental en 2018 deux samedis par mois de 8h à 15h en alternance avec les collectes porte à porte des encombrants et déchets verts puis en mars 2019 de manière hebdomadaire la journée du samedi et le mercredi matin. De même, une déchèterie éphémère a été instaurée en mars 2019 sur le Plate à titre expérimentale avec une ouverture un samedi par mois.

Le tonnage global tout déchet confondu collecté en déchèterie en 2019 s'élève à 26 988 tonnes, réparti comme suit :

- 25 130 Tonnes de déchets non Dangereux
- 1 858 Tonnes de déchets Dangereux

Evolution des tonnages collectés (déchets non dangereux hors textiles) :

Déchèteries	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Tonnes collectées	9 731	9 838	11 327	14 127	16 171	19 371	20 705	20 261	22 995	24 961
Variation (tonnes)	1577	107,1	1489,64	2799,07	2 044	3 200	1 334	-444	+2 734	+1 966
Variation (%)	19%	1%	15,14%	25%	14,47%	19,79%	6.9%	-2,14%	+ 13 %	+ 9%
kg/hab	47	46	54	67	76	91	98	95	106	117
Variation (kg/hab)	7	-1	7	13	9	16	3,5	-3	+ 11	+11
Variation (%)	17,50%	-2,10%	15,21%	25%	13,64%	21,33%	3.8%	-2,72%	+11.6 %	+10%

Evolution des tonnages collectés (déchets dangereux)

	Batteries	Huile	Piles	Lampes	Néons
Total 2019	195	48,22	8,04	0,78	1,78
Total 2018	118	27	5,9	NC	NC
Total 2017	169	NC	4,95	NC	NC
Total 2016	135	52,65	6,266	NC	NC
Total 2015	130	39,87	6,625	NC	NC
Total 2014			4,86	NC	NC
Delta 2019/2018	+ 65%	NC	+ 36%	NC	NC

Evolution des tonnages collectés (DEEE – Déchets d'équipement Electrique et Electronique) :

Déchèteries (DEEE)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
GEM HF (T)	385,3	448,9	459,2	492,3	530.61	571,71
GEM F (T)	306,9	332,2	343	385,3	401.27	455,67
ECRANS (T)	178	181,3	139,8	110,6	66.80	103,12
PAM (T)	308	404,9	414,3	463,3	462.41	474,10
Total DEEE (T)	1 178	1 367	1 356	1451,5	1 461.09	1 604,6
Variation (tonnes)		189,1	-11	95	+ 9.59	143,01
Variation (%)		16%	-1%	7,02%	+ 0.7 %	+ 10%
kg/hab	5,572	6,433	6,395	6,804	6.74	7,5
Variation (kg/hab)		0,860	-0,037	0,409	0.064	0.76
Variation (%)		15,44%	-0,58%	6,39%	0.7 %	+11%

Pour rappel, le TCO s'est positionné comme acteur volontaire en mettant à disposition ses déchèteries pour collecter les Déchets d'Equipement Electrique et Electronique (D3E). Ces déchets relèvent d'une filière Responsabilité Elargie des Producteurs – REP et à ce titre, la gestion de ce type de déchets est prévue dans le prix d'achat des appareils et donc déjà payée par le consommateur. Ils ne devraient donc plus être collectés par le TCO sur le territoire. Néanmoins, au vu du nombre de DEEE présentés lors des collectes d'encombrants (qui ne peuvent être collectés simultanément), le TCO collecte ces équipements à travers son marché de dépôts sauvages.

L'usager participe donc à travers une double participation pour la gestion des D3E en tant que citoyen (TEOM) et consommateur (éco-contribution).

Les habitants sont invités depuis 2011 à ramener leur équipement en fin de vie au magasin dans lequel ils ont racheté un équipement neuf (principe du « 1 pour 1 »), voire en déchèterie s'il n'y a pas eu de rachat, ou de contacter Emmaüs ou les recycleries qui les débarrassent gratuitement et à domicile, en vue de leur réparation. Les déchèteries réceptionnent également l'ensemble des D3E collectés dans le cadre des ramassages de dépôts sauvages.

Concernant les apports en déchèterie, on constate une hausse globale des tonnages et de la fréquentation en 2019. On note en particulier (cf. tonnages annuels par flux en annexe 4) :

- ✓ une explosion des apports en déchets végétaux et encombrants pouvant s'expliquer par :
 - l'épidémie de dengue et les campagnes de sensibilisation invitant les citoyens à débarrasser leurs cours ;
 - un ancrage du « réflexe déchèterie » aussi bien pour les particuliers que pour les professionnels.
- ✓ une baisse significative des flux placoplâtre et déblais, flux typiquement professionnels alors qu'une augmentation de leur fréquentation est pourtant enregistrée (baisse d'activité du secteur BTP ?).

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evolution
Particuliers	112 934	134 856	176 570	190 529	172 059	170 451	-1%
Professionnels & communes	53 076	54 970	65 957	58 243	53 597	69 327	+ 29%
Total	166 010	189 826	242 527	248 772	225 656	239 778	6%

La fiabilisation de cette donnée est un objectif à poursuivre en collaboration avec le prestataire CYCLEA.

3) La collecte des déchets ne provenant pas des ménages

Dans le cadre de sa compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés, le TCO est amené à collecter certains déchets produits par des professionnels dans le cadre de collectes spécifiques (fréquence ou modalité). Le TCO a dans ce cadre mis en place des collectes spécifiques :

- ⇒ 3 collectes par semaine des restaurateurs & hôtels de la zone littorale,
- ⇒ Des compacteurs solaires pour des restaurateurs du port de St-Gilles,
- ⇒ 2 collectes par semaine des établissements scolaires.

Les tonnages générés par les collectes des restaurateurs et des établissements scolaires sont déjà intégrés au titre des ordures ménagères résiduelles (57 521 T).

Les autres collectes ponctuelles (compacteurs et bornes enterrées) représentent environ 74 T supplémentaires sur l'année 2019.

4) Observations sur la qualité et la sécurité des prestations de collecte des déchets.

Equipements :

Tous les véhicules assurant la collecte des déchets ménagers sont équipés, conformément à la réglementation en vigueur, de contrôlographes, de gyrophares sur cabines, de feux à éclats à l'arrière, d'alarmes à actionner de l'arrière par le personnel, d'avertisseurs spéciaux agréés et de bruiteurs nécessaires aux manœuvres de marche arrière, de trousse de premier secours, d'extincteurs, de caméras à l'arrière des bennes et de moniteurs en cabine.

Le personnel travaillant sur la voie publique est équipé de vêtements et de casques comportant des bandes réfléchissantes.

L'ensemble du matériel sélectionné est en conformité avec les normes CE. Les équipages des camions de collecte sont formés au respect de la charte « antibruit ». Afin de limiter les odeurs au maximum, les véhicules de collecte sont lavés et désinfectés tous les jours dès leur retour à l'agence, sur une aire de lavage spécifique à deux box, avec décanteur et déshuileur pour les eaux usées. Des vérifications régulières sont effectuées sur les dispositifs d'étanchéité des bennes afin que les jus de collecte ne se répandent pas sur la chaussée.

Depuis le 01 août 2014, les collectes se font de 04h30 à 19h30, sauf le samedi où elles doivent s'achever à 12h30 (hors rattrapage de jour férié).

Dégradations des voies :

En 2019 les remises en état des accotements des voiries dégradés par les grappins des camions lors des collectes d'encombrants et de déchets végétaux en porte à porte se sont poursuivies.

Sécurité des personnes et des biens :

La stratégie commune adoptée en 2012 par les partenaires, dont les collecteurs, s'est poursuivie en 2019 afin d'une part de prévenir l'apparition de nouveaux points dangereux, et d'autre part supprimer progressivement les points dangereux existants (conformément à la recommandation R437 de la Caisse d'Assurance Maladie).

D. LE TRAITEMENT

Cette compétence a été transférée au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets ILEVA. L'ensemble des déchets collectés sur le territoire du TCO sont traités selon les processus suivants:

- Ordures ménagères résiduelles :
 - ⇒ Acheminement direct ou via un quai de transit (Le Port) vers l'ISDND d'ILEVA
- Déchets végétaux :
 - ⇒ Deux filières de traitement sont mises en œuvre par ILEVA :
 - Au Port : valorisation par du compostage
 - A Saint-Leu et Saint-Paul : broyage
- Pré-tri des encombrants et tri des emballages :
 - ⇒ Emballages ménagers recyclables acheminés au niveau du centre de tri géré par CYCLEA,
 - ⇒ Encombrants des collectes et des déchèteries acheminés au niveau de CYCLEA ou sur la plateforme de tri des encombrants de la Rivière Saint-Etienne (ILEVA).

L'ensemble des données relatives au traitement des déchets sera intégré dans le rapport annuel du service public de prévention et de gestion des déchets 2019 produit par ILEVA.

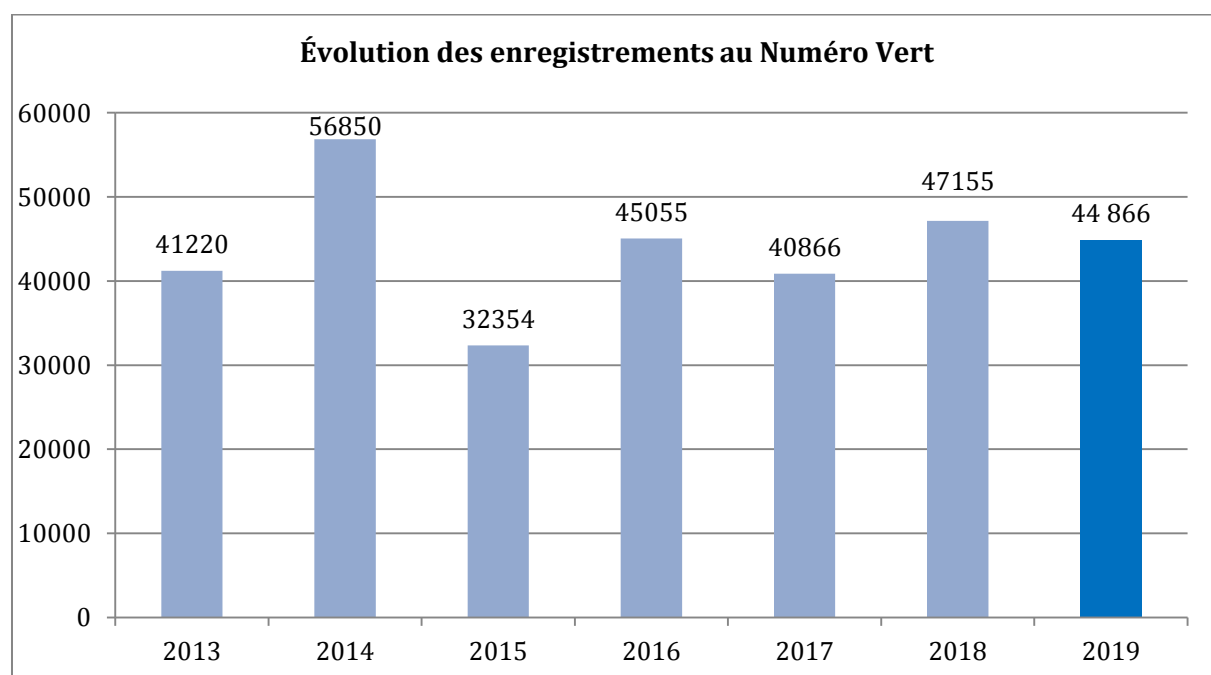
E. LES RELATIONS AVEC LES USAGERS – LE NUMERO VERT DU TCO

Depuis le 9 avril 2010, le TCO a internalisé la gestion du centre d'appels téléphoniques.

Cette ré-internalisation a été décidée afin d'améliorer la maîtrise de l'information, la rapidité de traitement des demandes des usagers et leur traçabilité.

Elle a nécessité la mise en service de deux nouveaux systèmes d'exploitation, AASTRA pour la partie téléphonie, et KIMOCE pour la partie gestion de la relation avec les usagers. Le développement de l'outil KIMOCE (workflow) a permis l'enregistrement des demandes, la transmission instantanée aux prestataires responsables du traitement de celles-ci, le suivi des tâches et des délais de résolution.

- **Nombre d'enregistrements : 44 866 (- 5% / 2018)**

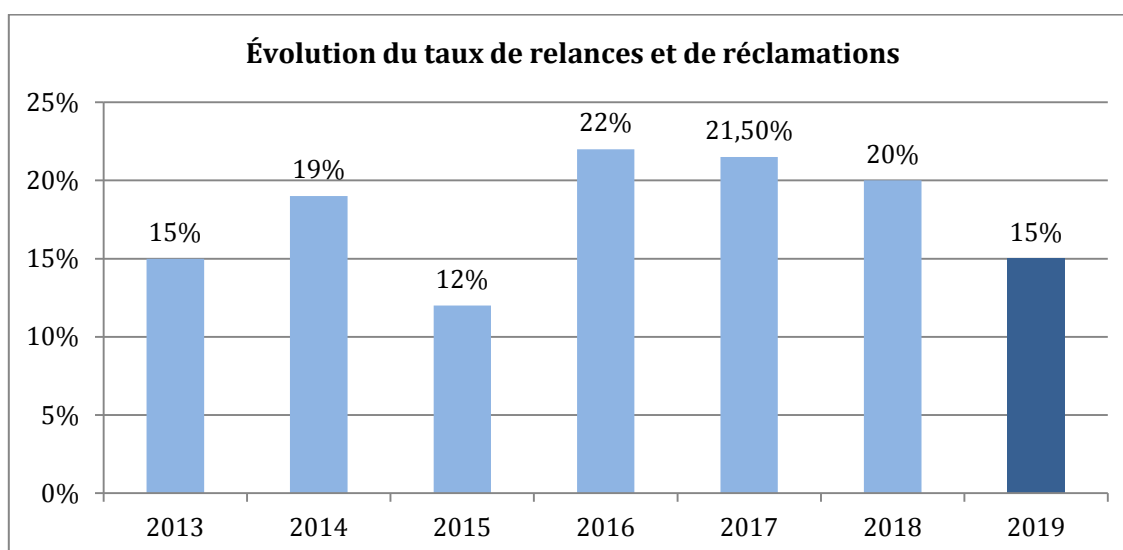


La thématique la plus impactée a été la fourniture de bacs roulants. Les dégradations dues notamment au mouvement des Gilets Jaunes ont continué à impacter les demandes et à provoquer des ruptures de stock. A cette situation s'est ajouté le lancement de la redevance spéciale en milieu d'année, avec des modifications de typologies adaptées pour les usagers professionnels et le démarrage du nouveau marché de bacs roulants en milieu d'année. En effet, 7902 demandes pour les particuliers et professionnels ont été enregistrées en 2019 soit 10% d'augmentation des demandes de fourniture de bacs comparé en 2018.

- **Les indicateurs de qualité du service : les relances et les réclamations :**

- Les réclamations : 4 395 dont 4 133 concernant des signalements de dysfonctionnement des collectes
- Les relances : 2 924 dont 918 concernant des signalements de dysfonctionnement des collectes et 1072 relances sur les dotations de en bacs roulants

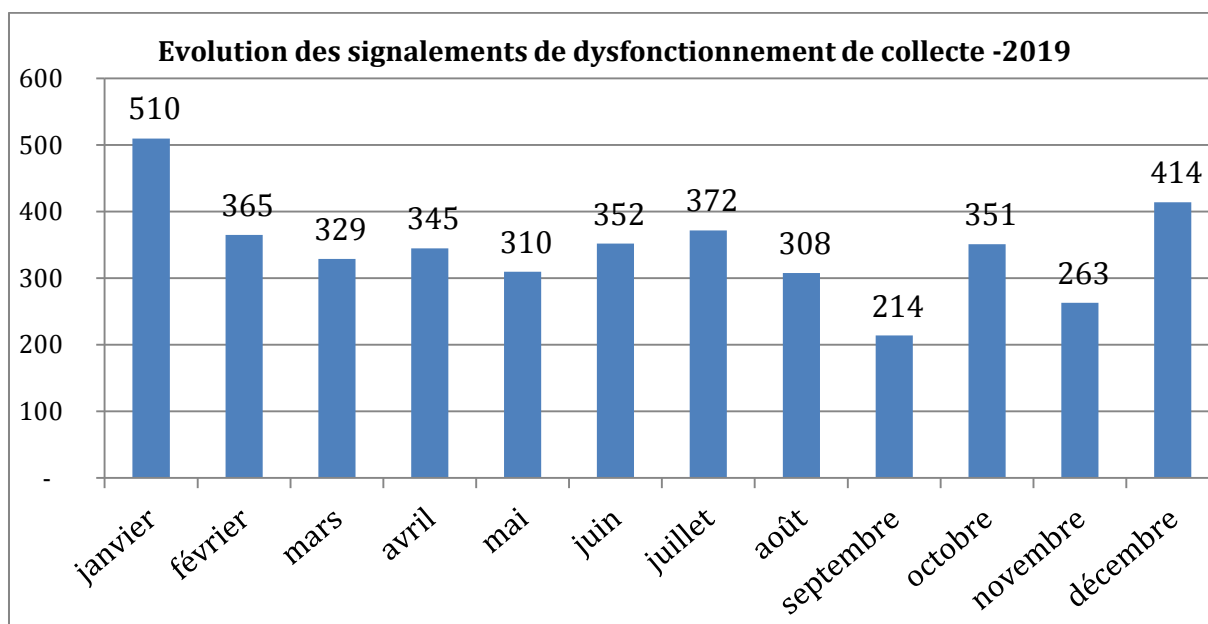
Soit un taux de relances / réclamations de 15% en 2018 en diminution par rapport à 2018.



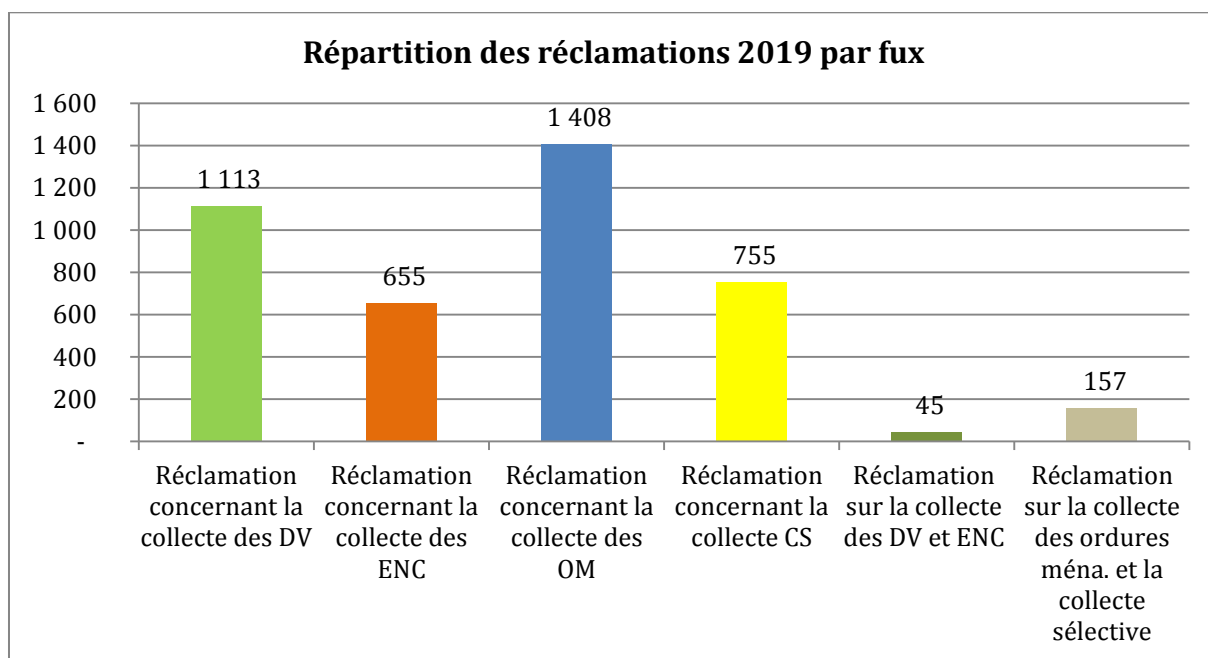
Les réclamations de dysfonctionnement de collecte :

En 2019, 4 133 dysfonctionnements de collecte ont été enregistrés auprès du Numéro Vert, soit une baisse de 51% par rapport à 2018.

Contrairement à 2018, aucun événement (climatique ou mouvement social) n'est venu perturber le fonctionnement des collectes en 2019.



La moyenne mensuelle 2019 des réclamations est de 344 contre une moyenne mensuel de 520 réclamations de collecte en 2018.



Les signalements de dysfonctionnements de collecte pour les ordures ménagères et les emballages recyclables ménagers ont fortement diminué (-76%). Il est également à noter une diminution des signalements de dysfonctionnements de collecte concernant les déchets végétaux et encombrants de 20 %.

	LA POSSESSION	LE PORT	SAINT PAUL	SAINT LEU	TROIS BASSINS
Réclamation concernant la collecte des ordures ménagères (OM)	10%	11%	53%	23%	4%
Réclamation concernant la collecte sélective (CS)	13%	2%	49%	32%	1%
Réclamation concernant la collecte OM/CS	6%	1%	45%	40%	4%
Réclamation concernant la collecte des déchets végétaux (DV)	8%	4%	49%	34%	4%
Réclamation concernant la collecte des encombrants (ENC)	8%	5%	50%	26%	5%
Réclamation concernant la collecte DV/ENC	3%	0%	39%	52%	5%
TOTAL	9%	8%	50%	29%	4%
Répartition de la population	15,23%	16,42%	49,33%	15,69%	3,32%

Au niveau des signalements de dysfonctionnement de collecte, les communes de Saint Paul et Saint Leu restent les plus concernées sur les 4 flux (ordures ménagères résiduelles, collecte sélective, déchets verts et encombrants).

F. MEDIATION, PREVENTION ET TRI DES DECHETS

1. Les missions de communication de proximité, médiation et veille environnementale

Depuis 2018, les actions de communication de proximité et de veille environnementale sont réalisées par les médiateurs de l'environnement au travers de 2 marchés distincts (marché de communication de proximité et marché de médiation et veille environnementale):

- un lot de communication de proximité géré par la direction de la communication (11 médiateurs et encadrants)
- un lot de médiation et veille environnementale, géré par la direction environnement (52 médiateurs et encadrants).

Au total : 44 médiateurs, 7 encadrants, et 1 analyste/évaluatrice en poste fin 2018, soit 1 médiateur pour 4 865 habitants.

Les actions majeures s'articulent autour 3 pôles d'activités :

=> Pôle patrouille, le visuel du terrain renforcé (30% des effectifs)

La patrouille sillonne le territoire en passant environ 1 fois tous les 15 jours dans chaque rue de manière à fournir des retours d'informations au TCO sur l'état des dépôts sauvages, des bornes à verre, des trous occasionnés par les collectes, des D3E déposés en bord de route, des points de regroupements, des épaves...

83 330 recensements ont été remontés en 2019, soit + 22% par rapport à 2018.

=> Pôle médiation, plus de rencontres avec les usagers sur leurs lieux de vie (55% des effectifs)

Les médiateurs interviennent auprès des usagers à leur demande (numéro vert) ou suite à des difficultés de collecte. 38 960 foyers ont ainsi été rencontrés en 2019, soit une augmentation de 9% des interventions par rapport à l'année précédente (hors documents/notes/calendriers distribués).

Ils interviennent également pour communiquer sur des actions en cours dans les quartiers (collectes pour lutter contre les gîtes larvaires, déchèteries en fête, calendriers de collecte...) ou dans le cadre des projets de secteur (déchets et errance).

=> Pôle évènementiel, à la rencontre de tous les publics (15% des effectifs)

L'évènementiel intervient principalement dans les établissements scolaires mais aussi lors d'évènements grand public. Plus de 29 600 personnes ont ainsi été sensibilisées aux thématiques environnementales en 2019.

2. La prévention des déchets

PLPDMA

Le TCO, en tant qu'EPCI ayant pour compétence la collecte, a l'obligation depuis 2015 (décret n° 2015-662 du 10 juin 2015) d'élaborer un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

La collectivité a été force de proposition auprès des EPCI membres du syndicat mixte de traitement de déchets, ILEVA, afin de mutualiser l'élaboration de ce programme. L'objectif est de prioriser les actions et mutualiser la communication afin d'améliorer l'efficacité des actions sur l'ensemble du territoire Sud et Ouest de la Réunion afin d'être en cohérence avec le déploiement des futurs outils de traitement. Le TCO reste en attente d'ILEVA...

LA MATIERE ORGANIQUE

Promotion du compostage

Plus de 3893 personnes ont été sensibilisées, 1020 composteurs livrés en 2019 dont 60 pour des établissements scolaires.

De nouveaux ateliers ont été mis en place à destination des enseignants participants aux projets Lékol'O et des particuliers. 120 personnes ont pu bénéficier de ces ateliers afin d'apprendre ou d'améliorer leurs pratiques de compostage mais aussi du paillage.

Opération foyers zéro déchet

L'opération a été lancée en début d'année 2019. Elle a connu un certain succès médiatique. L'opération s'est terminée en juin 2019.

Les foyers participants ont démontré qu'il est possible de ne générer que 90 kg/hab/an d'ordures ménagères et assimilées (OMR, Verre, CS) contre plus de 300kg/hab/an en moyenne sur le TCO. Ce sont les OMR qui ont le plus diminué (5 fois moins que la moyenne du territoire).

L'appel à projets Lékol'O – Réduisons nos déchets organiques

Le TCO a revu ses modalités d'intervention auprès des scolaires dans le cadre de l'appel à projets environnement. La thématique a été recentrée sur la réduction des déchets organiques. Le nouvel appel à projets renommé Lékol'O a été lancé en juin 2019. 63 projets ont été retenus dans 62 établissements différents pour 8300 élèves concernés.

Un « blog » sur internet permet de voir les réalisations des écoles et des enfants et valoriser ces derniers.

Le projet se poursuit jusqu'à la fin d'année scolaire 2019-2020.

LES ENCOMBRANTS

Les Trokalis

- 12 860 personnes ont fréquenté les Trokalis.
- 32 200 objets récupérés par les usagers
- Environ 10 tonnes de déchets détournés.

Les Trokalis ont été réaménagés durant l'année 2019 avec du mobilier en bois de palettes dans le but d'améliorer leur esthétique global et améliorer l'état de rangement.

Recyclerie

Le TCO a soutenu à hauteur de 10 000€ la création de la recyclerie de l'Association des Solidaires de l'Economie Sociale (ASES) sur la Possession. La recyclerie est presque achevée et les activités ont partiellement démarré.

3. Développer les performances de tri des emballages

Les efforts de sensibilisation du public ont légèrement augmenté en 2019 avec 371 interventions sur la thématique (contre 360 en 2018) et 12 640 personnes sensibilisés (contre 11 000 en 2018) dont une majorité d'enfants (70%).

Aucune action spécifique d'amélioration des collectes d'emballages n'a été menée en 2019. Une action d'amélioration sur La Possession était programmée mais les médiateurs n'ont pu la mener jusqu'à son terme (disponibilité et suivi du protocole). Les moyens humains s'étant concentrés sur les problématiques de dépôts sauvages, non-respect de calendrier dans le contexte épidémiologique que nous connaissons.

Les tonnages collectés ont stagné (+1%) avec cependant une qualité du tri qui s'est nettement amélioré bien qu'elle en dessous de l'objectif de 70% (66% de valorisation).

	2016	2017	2018	2019
tonnages collecte sélective bac jaunes triés* (données ILEVA)	7 009	7 180	7 208	7 398
Refus de tri (données ILEVA)	1 993	2 224	2 848	2 517
Taux de valorisation collecte sélective	72%	69%	60%	66%
papier	2 724	2 620	2 135	2 332
Plastique (PET clair et coloré, PEHD)	666	707	560	523
métal	205	206	166	221
carton	1 559	1 491	1 494	1 673
verre	3 370	3 502	3 675	3 837
Total tonnages valorisés*	8 524	8 525	8 030	8 586

**les tonnages triés intègrent les tonnages de certaines prestations occasionnelles, d'où la différence avec les tonnages de collecte sélective du chapitre collecte qui ne concernent que celles effectuées en porte à porte.*

**les tonnages valorisés intègrent les tonnages de verre en apport volontaire ainsi que de cartons issues des déchèteries et du tri des encombrants, d'où la différence avec les tonnages de collecte sélective issue du bac jaune.*

G. LES AUTRES MISSIONS DE LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

1) La collecte des corbeilles de propreté urbaine

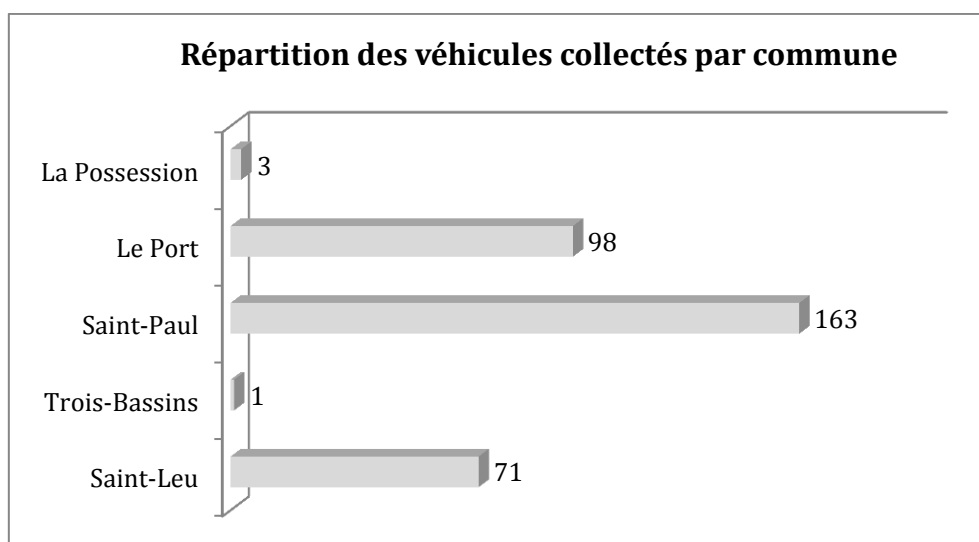
La collecte des corbeilles externalisée depuis le 10 février 2014 était assurée par NICOLLIN REUNION jusqu'en mai 2017 puis est désormais effectuée par CYCLEA.

En 2019, les quantités de déchets ainsi collectées dans le cadre de la prestation de vidage des corbeilles de propreté urbaine ont **augmenté de 11%**, passant de 369 en 2018 à 411 tonnes en 2019. Il n'y a pas eu de tonnage valorisé en ce qui concerne la collecte sélective, l'ensemble des déchets issus des corbeilles jaunes étant pollués.

2) L'enlèvement et le traitement des épaves de véhicules

Au cours de l'année 2019 dans le cadre d'un marché de prestations de services avec la société T2A, le TCO a procédé à l'enlèvement de 336 épaves ou véhicules hors d'usage contre 225 en 2018, soit une augmentation de 49%.

A titre informatif, 15% des enlèvements ont concerné des véhicules identifiables (51). Pour rappel, les enquêtes administratives permettant l'enlèvement des véhicules sont réalisées en amont par les forces de police (notamment les polices municipales). Suite aux informations/autorisations transmises par les polices à l'EPCI, le TCO intervient en qualité d'opérateur logistique.



3) La prévention et la lutte contre les dépôts sauvages

Les moyens de collecte :

Dans le cadre de sa mission de prévention et de lutte contre les dépôts sauvages, le TCO a conclu un marché avec la société SUEZ qui a démarré le 28 décembre 2012 et a pris fin en Juillet 2018. EOS (filiale de SUEZ) est le nouvel attributaire du marché de résorption des dépôts sauvages.

Suite à la réduction des fréquences de passage du service de collecte des déchets ménagers en vigueur depuis août 2014, une augmentation de dépôts de déchets en mélange a été constatée.

Dans un souci de performance du service rendu et de préservation de la salubrité publique, le TCO a décidé de renforcer en 2018 les moyens de collecte en déployant des engins capables d'intervenir dans des voies étroites, difficiles d'accès et ce même en temps de pluie.

Ainsi les moyens affectés à la résorption des dépôts sauvages sont les suivants :

- moyens humains : 17 agents
- moyens matériels :
 - 1 camion ampli roll 19 tonnes à grappin en double poste,
 - 1 camion ampli roll 19 tonnes à grappin en simple poste,
 - 1 camion ampli roll 7.5 tonnes en double poste,
 - 1 camion ampli roll 7,5 tonnes en simple poste,
 - 1 camion BOM 14 tonnes (4x4),
 - 2 camions de 3.5 tonnes 1 grillagé et un à hayon adapté à la collecte des DEEE.

Les tonnages collectés :

Tonnage total collecté en Dépôts Sauvages _ 2019						
	Le Port	Possession	St Paul	St Leu	Trois Bassins	Total
Total ENC	1209	603	1475	551	132	3971
Total DV	62	239	139	143	0	583
Total ENC&DV	1270	842	1614	694	132	4553
Kg/Hab	36	26	15	21	19	21

	DV	ENC	Total
Total 2018	735	3917	4652
Total 2019	583	3971	4553
Delta 2019/ 2018	-21%	1%	-2,12%

Au cours de l'année 2019, 4 553 tonnes de déchets ont été collectées en encombrants et déchets verts, contre 4 652 tonnes en 2018. Ainsi, les quantités collectées en **dépôts sauvages ont légèrement diminué de 2%**.

Il est à noter que les autres flux collectés par les moyens dépôts sauvages constitués des OMr, pneus et du placoplâtre représentent 22 tonnes en 2019.

L'utilisation des moyens de résorption des dépôts sauvages a été rationalisée depuis 2011 par la mise en place d'un planning d'affectation des moyens sur chaque commune. Depuis fin 2013, un camion plateau à hayon de 3,5 tonnes est spécifiquement affecté au ramassage des DEEE chaque jour. En effet, même si les administrés doivent rapporter leurs DEEE au sein des espaces de vente voire en déchèterie, de nombreuses pratiques consistent à les sortir pour la collecte. Le TCO doit finalement agir pour pallier ce problème en réalisant une collecte séparative de DEEE avec son marché de résorption des dépôts sauvages.

Suite au constat d'augmentation de dépôts sauvages autour des bornes à verre depuis fin 2018, un camion de 3,5 tonnes a également été dédié à cette collecte.

Dans le cadre du marché mis en œuvre courant 2018, il est désormais possible de connaître précisément le nombre de dépôts recensés, leur localisation et si ces derniers ont été collectés. Sur l'exercice 2019, plus de 25 300 dépôts ont été collectés par le TCO suite aux différents recensements réalisés (terrain, médiateurs, administrés, communes...). A raison de 250 jours travaillés, cela représente une centaine de dépôts collectés chaque jour.

La lutte contre les dépôts sauvages consiste à la fois en des actions de ramassage et de communication (les plus fréquentes), mais également en des opérations d'embellissement voire d'aménagement sur certains sites à travers également les projets de secteur, et de **verbalisation et de mises en demeure** des propriétaires par les communes au titre du pouvoir de police du maire.

La pose de panneaux indiquant l'interdiction des dépôts sauvages et les amendes encourues, couplée à des actions de sensibilisation des habitants du secteur concerné est également réalisée. En 2019, 85 panneaux ont été déployés sur le territoire.

En complément des moyens de lutte opérationnels contre les incivilités, des actions préventives et répressives sont menées par les services de police en collaboration avec les services du TCO et les services environnement des communes.

4) La lutte contre l'errance animale

Le TCO assure pour ses cinq communes membres la compétence relative à la gestion de la fourrière animale, de lutte contre la divagation des carnivores domestiques et d'enlèvement de cadavres d'animaux de compagnie (chiens et chats) chez les particuliers et sur les voies publiques.

La fourrière du TCO située à Cambaie, a été mise en service en 1998 et a été gérée en régie par le T.C.O jusqu'au 9 octobre 2006. A partir de cette date, la gestion et

l'exploitation de cette fourrière ont été externalisées et confiées à la société Cycléa par le biais de marchés successifs.

L'équipe de la fourrière animale a pour mission de capturer les carnivores domestiques errants, les chiens dangereux (effectuée par l'équipe cynotechnique), de ramasser les chiens et chats morts sur les routes et chez les particuliers.

Le site de Cambaie permet désormais d'accueillir 41 chiens contre 26 anciennement et 14 chats contre 8. Il est à ce titre doté de 41 box pour chiens et d'une chatterie composée de 14 box pouvant accueillir chacun 1 chat.

Grâce à une convention passée avec la CIVIS depuis 2015, neuf chiens supplémentaires pouvaient être accueillis sur le site de la fourrière de Saint-Pierre.

Après leur capture, les animaux sont gardés en fourrière pendant quatre jours ouverts s'ils ne sont pas identifiés, ce délai étant prolongé à huit jours s'ils sont identifiés. Durant cette période, les propriétaires peuvent venir récupérer leur animal moyennant le paiement d'une somme correspondant aux frais engagés par la Collectivité pour la capture, l'hébergement et la nourriture. Passé ce délai, les animaux qui n'auraient pas été récupérés, malades, blessés ou non identifiés, sont euthanasiés par un vétérinaire.

En cas de capture de chiens ou chats dangereux, une procédure judiciaire est engagée et le futur de ces animaux relève de la compétence du Procureur de la République.

Les cadavres des carnivores domestiques ramassés sur les routes, euthanasiés ou récupérés aux domiciles des particuliers, sont récupérés par le service d'équarrissage.

	Captures		Ramassages cadavres		Total 2019		Total
	Chiens	Chats	Chiens	Chats	Chiens	Chats	
La Possession	120	30	154	134	274	164	438
Le Port	341	47	197	322	538	369	907
Saint-Paul	857	238	840	497	1697	735	2432
Trois Bassins	131	20	81	34	212	54	266
Saint-Leu	229	59	236	185	465	244	709
s/total 2019	1678	394	1508	1172	3186	1566	4752
s/total 2018	1315	368	1491	1026	2806	1394	4200
Delta	28%	7%	1%	14%	14%	12%	13%
Total 2019	2 072		2 680		4 752		
Total 2018	1 681		2 376		4 057		
Delta	23%		13%		17%		

En 2019, on observe **une augmentation des captures et des ramassages de cadavres** par rapport à 2018 où l'activité a été impactée par le mouvement des gilets jaunes de fin d'année. Parmi ces captures, 92 animaux ont été transférés à la

fourrière de la CIVIS dont **2 ont été adoptés** dans le refuge de Saint-Pierre. A noter que les **retours propriétaires restent en faible proportion** par rapport aux entrées d'animaux en fourrière comme les années précédentes (4%).

Durant cette année, 1956 euthanasies ont été réalisées par un vétérinaire titulaire d'un mandat sanitaire, dont 1 539 chiens et 417 chats.

S'il n'est pas possible de faire le rapprochement entre les animaux capturés et ceux euthanasiés, cela vient du fait que les abandons sur site ne sont pas intégrés et cela tient également compte de l'intégration des portées comptant pour un individu (alors que l'ensemble des chiots et chats n'est pas toujours dénombré).

Un marché de stérilisation a débuté fin septembre 2015. Les animaux femelles et males bénéficient désormais des prestations et l'identification des animaux étant une obligation légale, elle n'est pas supportée par la collectivité ; néanmoins les usagers ont pu bénéficier de tarifs privilégiés. En 2019, le nombre de stérilisation (2 295) a été augmenté de 23 % par rapport à 2018 (1 865). **Il est à noter l'adhésion de plus en plus importante des associations qui disposent d'un quota gratuit** à raison de 20 animaux par associations par an (9 bénéficiaires pour 126 stérilisations contre 3 bénéficiaires pour 27 stérilisations en 2018).

2019	Chienne	Chatte	Chien	Chat	Total
Stérilisation	849	928	233	285	2 295
Identification	699	904	161	274	2 038

2019	Port	Possession	Saint-Paul	Trois Bassins	Saint Leu	total
Nb stérilisation	201	340	1 178	68	508	2 295

5) La Redevance Spéciale

Dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique de 2015 et dans une démarche de responsabilisation des producteurs de déchets non ménagers pour les inciter à réduire et trier leurs déchets, le TCO a décidé d'instaurer la redevance spéciale, permettant une contribution plus juste, équitable et soutenable, du service rendu.

A ce titre, l'article L2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que « les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes peuvent instituer une redevance spéciale afin de financer la collecte et le traitement des déchets mentionnés à l'article L. 2224-14. Ils sont tenus de l'instituer lorsqu'ils n'ont institué ni la redevance prévue à l'article L. 2333-76 du présent code ni la taxe d'enlèvement des ordures ménagères prévue à l'article 1520 du code général des impôts. Ils ne peuvent l'instituer s'ils ont institué la redevance prévue à l'article L. 2333-76 »

« Elle est calculée en fonction de l'importance du service rendu, notamment de la quantité des déchets gérés. Elle peut toutefois être fixée de manière forfaitaire pour la gestion de petites quantités de déchets ».

L'instauration et les modalités d'application de la Redevance Spéciale (RS) pour la gestion des déchets assimilés aux déchets ménagers ont été validées par le Conseil Communautaire du TCO le 18 décembre 2017 (affaire n°2017_120_CC_30).

La formule de calcul est la suivante.

Montant Redevance Spéciale =

Tarif flux déchets résiduels * [volume de bac * fréquence de collecte ^a (- franchise 240 L)]

+

Tarif flux collecte sélective * [volume de bac * fréquence de collecte ^b (- franchise 120 L)]

a : Fréquence de collecte :

collecte déchets résiduels 1 fois/semaine : facteur multiplicatif =1

collecte déchets résiduels 2 fois/semaine : facteur multiplicatif =2

collecte déchets résiduels 3 fois/semaine : facteur multiplicatif =3

b : Fréquence de collecte :

collecte sélective 1 fois/ 2 semaines : facteur multiplicatif = 0.5

La franchise est déduite uniquement si le producteur de déchets justifie de l'imposition de la TEOM.

Le montant de la redevance spéciale est annuel et est proratisé selon la date de prise d'effet du contrat.

Les tarifs appliqués en 2019 ont été les suivants :

- 0,90 € /litre/an pour le flux ordures ménagères
- 0,30 € /litre/an pour le flux de la collecte sélective

L'équipe en charge du déploiement de la RS est composée de 2 agents. Elle est opérationnelle depuis le 15 juillet 2019.

Dans un premier temps, les administrations (hors communes) ont été ciblées. Les courriers d'information de la mise en place de la redevance spéciale leur ont été adressés comme suit :

- 16 août 2019 : collèges et lycées ;
- 16 septembre 2019 : Sous-préfecture, Centre des impôts, CAF de la Réunion, CGSS, Pôle emploi ;
- 15 octobre 2019 : Caserne des pompiers, Gendarmerie, Police nationale, Marine nationale, hôpitaux, École supérieure d'art ;
- 07 novembre 2019 : Base Maritime, Base nautique, Creps, Parc national, Chambre d'agriculture, ILOI, CIRFIM, URMA ;
- 25 novembre 2019 : Département de la Réunion ;
- 10 décembre 2019 : Région Réunion.

Depuis le début de la mise en œuvre de la RS en 2019 :

- ❖ 118 courriers ont été envoyés aux administrations ;
- ❖ 91 visites ont été effectuées pour établir les propositions de contrat en fonction des bacs dont disposent les établissements ;
- ❖ 86 propositions de contrats ont été adressés aux structures visitées ;
- ❖ 8 contrats ont été signés pour l'année 2019 représentant un montant total de 6 398 € TTC pour l'année. Il est à noter que les montants dus pour 2019 sont ramenés au prorata de la durée effective de ceux-ci.

H. Synthèse des indicateurs techniques 2003-2019

	unité	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
■ Ordures ménagères résiduelles	t	60 590	60 210	58 636	57 568	56 857	57 560	54 521	57 949	57 541	57 619	56 180	54 500	56 398	55 279	56 424	56 459	57 521
Ratio par habitant	kg	333	331	316	304	282	286	271	286	278	275	267	258	265	261	265	263	269
■ Emballages recyclables et papiers	t	1 121	2 612	4 645	4 405	4 439	6 124	6 201	6 638	7 057	7 272	7 294	7 022	6 801	6 623	6 983	6 833	6 996
Ratio par habitant	kg	6	14	25	23	22	30	31	33	34	35	35	33	32	31	33	32	33
■ Déchets végétaux et Encombrants (***)	t	27 580	31 043	32 324	39 806	34 040	47 251	49 607	49 423	45 188	42 791	42 281	30 800	25 468	26 070	26 636	32 915	26 661
Ratio par habitant	kg	152	171	174	210	169	235	246	244	218	207	204	149	123	126	129	159	129
Dont Déchets végétaux	t	12 168	13 870	14 447	19 835	20 441	31 907	34 274	35 784	34 817	35 437	35 364	25 400	21 750	22 422	22 932	27 915	22 769
Ratio par habitant	kg	67	76	78	105	101	158	170	176	168	171	171	123	105	108	111	135	110
Dont Encombrants	t	15 412	17 173	17 877	19 971	13 599	15 344	15 333	13 639	10 371	7 354	6 917	5 400	3 718	3 648	3 704	5 000	3 892
Ratio par habitant	kg	85	94	96	106	68	76	76	67	50	36	33	26	18	18	18	24	19
Sous-total déchets collectés en porte à porte	t	89 291	93 865	95 605	101 779	95 336	110 935	110 329	114 010	109 786	107 682	105 755	92 322	88 667	87 972	90 043	96 207	91 178
Ratio par habitant	kg	491	516	515	538	473	551	548	562	530	513	503	437	417	415	422	448	426
		9%	5%	2%	6%	-6%	16%	-1%	3%	-4%	-2%	-2%	-13%	-4%	-1%	2%	7%	-5%
■ Corbeilles à papier	t	377	372	1 028	535	224	162	148	171	185	265	269	369	371	289	362	369	411
■ Verre collecté	t	-	-	1 111	1 523	1 722	1 936	2 083	2 202	2 387	2 557	2 712	2 807	3 059	3 337	3 502	3 636	3 824
Ratio par habitant				6	8	9	10	10	11	12	12	13	13	14	16	16	17	18
■ Dépôts sauvages	t	196	830	531	815	833	2 040	2 609	3 160	3 494	3 381	3 494	3 432	4 147	4 849	4 636	4 652	4 554
■ Déchèteries (hors DEEE)	t	2 706	5 151	6 442	7 389	6 903	7 548	8 155	9 731	9 838	11 328	14 127	16 171	19 371	20 705	20 261	22 995	24 962
Ratio par habitant		15	28	35	39	34	37	40	48	48	54	67	76	91	98	96	108	118
TOTAL	t	92 570	100 218	104 717	112 041	105 019	122 621	123 324	129 275	125 690	125 213	126 357	115 101	115 615	117 152	118 804	127 859	124 929
Ratio par habitant	kg	509	551	564	592	521	609	612	637	607	597	601	544	544	552	557	595	584
Evolution des tonnagesN/N-1			8%	4%	7%	-6%	17%	1%	5%	-3%	0%	1%	-9%	0%	1%	1%	8%	-2%

(**) chiffres disponibles de juin 2005 à décembre 2005 - Extrapolation faite de janvier à mai 2005

(***) y compris opérations Chikungunya de 2006

Le tonnage des DEEE est de 1 605T pour 2019 ; cela représente un total de 126 534 T (591 kg par habitant) hors prestations occasionnelles.

II. LES INDICATEURS FINANCIERS

A. Dépenses d'investissement du service

Les coûts d'investissement du service s'élèvent à **1,806 M€** qui ont été dédiés aux équipements de pré-collecte, aux études et travaux de réhabilitation, l'acquisition de panneaux et d'un véhicule pour la régie environnement.

Pour rappel, depuis 2014 et la création d'ILEVA, les outils de traitement ont été transférés justifiant également une nette diminution des dépenses d'investissement et de mise en conformité des installations classées dédiées pour la protection de l'environnement.

Voir tableau ci-dessous.

Eléments d'analyse

- 1- Acquisition de matériel de pré-collecte (achat de bacs, bornes d'apport volontaire, bio composteurs...) : 1 635 k€. Les dépenses ont augmenté de 34% par rapport à celles de 2018 du fait des dotations supplémentaires de bacs (impact des incendies liés au mouvement des Gilets Jaunes) et du remplacement des corbeilles.
- 2- Travaux et études en vue de la réalisation ou réhabilitation d'équipements : 126 k€ de travaux et d'études ont été réalisés par la direction des investissements et du patrimoine du TCO pour le compte des compétences de l'environnement.

Les dépenses concernent principalement :

- a. la réhabilitation et mise aux normes des sites (réhabilitation des trois décharges de Cambaie, Cocâtre, Port pour 26 k€ ;
 - b. la réhabilitation des équipements (réhabilitation des déchèteries pour 50 k€) ;
 - c. la fourniture et la pose de panneaux : 50 k€.
- 3- Acquisition d'un véhicule 3.5T avec hayon pour les besoins de la régie environnement (45 k€).

Les recettes afférentes à la gestion des déchets sont principalement issues du FCTVA pour 274 k€..

Au titre des autres dépenses liées à l'environnement, 41 k€ ont été investis sur la fourrière animale de Cambaie ce qui a permis de la mettre aux normes et d'augmenter sa capacité de 26 chiens à 41 et de 8 chiens à 14.

Les recettes afférentes aux autres actions liées à l'environnement ont été de 7 k€ (FCTVA travaux de fourrière) et 367k€ (subventions Territoire Energie Positive Croissante verte – bus hybride).

INVESTISSEMENT 2019 (en k€)

	DEPENSES								
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Etudes	-	45	130	207	44	-			
Subventions d'équipement	42	-	20	15	28	-		5	
Matériel de pré-collecte et de collecte	1 860	2 080	2 138	3 701	3 266	918	1 162	1220	1635
Engins	-	-	1 120	102	138	-			45
Centre de tri	9 303	193	-	-	-	-			
Déchèteries (nouvelles et réhabilitation)	854	2 148	80	164	35	2	94	128	50
Plateformes de traitement des déchets	256	2 185	537	1 710	-	-			
Réhabilitation des décharges	-	-	185	236	62	79	226	108	26
Panneaux	-	83	93	47	38	45	21	10	50
Divers (y/c fonds de concours)	86	48	30	4	-	-	1 799		
Total déchets	12 401	6 782	4 333	6 186	3 611	1 044	3 302	1 471	1 806
Fourrière animale	-	20	26	8	45	17	6	390	41
Etudes et actions énergie/PCAET							19		
<i>Total Environnement</i>	<i>12 401</i>	<i>6 802</i>	<i>4 359</i>	<i>6 194</i>	<i>3 656</i>	<i>1 061</i>	<i>3 327</i>	<i>1 861</i>	<i>1 847</i>

	RECETTES								
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
FCTVA	1931	845	0	990	631	190	229	262	282
Subventions	1887	1010	692	1118	2557	1900	27	45	367
Divers	7	52	5	0	147		778		
Total	3 825	1 907	697	2 108	3 335	2 090	1 034	307	649

B. Dépenses de fonctionnement du service

Voir tableau ci-dessous.

Le coût de fonctionnement du service (prévention et gestion des déchets) s'élève à **40,354 millions d'euros** (hors coûts liés à la problématique de l'errance animale qui représente 1,491 M€ et en y incluant de manière spécifique la masse salariale de la Direction de l'Environnement). En raison d'une maîtrise des dépenses propres au TCO, le coût du service n'a augmenté que de 1%. Il faut néanmoins relativiser cette augmentation de 384 k€. Les contentieux entre la Région Réunion et ILEVA ont impacté les contributions syndicales dues par le TCO. Dans les faits, les dépenses ont malgré tout été maîtrisées sur les autres postes. Il s'agit d'une tendance globale de diminution des coûts depuis 2013 (-5,7%).

Principaux éléments d'analyse :

Les dépenses de traitement versées à ILEVA étaient de 14,6 M€ en 2019 (+17.6% par rapport à 2018) soit à un niveau équivalent aux exercices de 2015 et 2017. Les contentieux entre ILEVA et la Région Réunion ont pesé à près de 1.9M€. Les dépenses de pré-collecte (contenants), de collecte, de communication, médiation, prévention ainsi que les dépenses de gestion du TCO ont diminué de 6.6% entre 2019 et 2018.

Le coût complet par habitant reste maîtrisé (+1.3%) (189 €/habitant contre 186 €/habitant en 2018). Le coût aidé 2019 (déductions faites des recettes de fonctionnement) s'établissait à 176 €/habitant contre 177 €/habitant en 2018.

Les charges de traitement (36.2 % du montant total des dépenses) et de collecte (52 %) représentent les postes de dépenses les plus importants (plus de 88%).

C. Modalités de financement

a) Financement du service

Le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés est financé :

- par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à hauteur de 80.8%,
- par les recettes diverses (éco-organismes, recettes DSP, pénalités...) : 6.5%
- et par le budget général de la collectivité : 12.7%.

Les recettes de TEOM sont en augmentation (+4,4% en 2019), ce qui permet d'améliorer le taux de couverture du service par la TEOM.

Au niveau du fonctionnement, le TCO a pu bénéficier de différents soutiens, notamment des éco-organismes (1M€). Il est à souligner qu'en raison des négociations avec l'ensemble des collectivités ultramarines de revoir les conditions de soutien de la part de CITEO pour la gestion des emballages recyclables, les versements n'ont pas encore été effectués ce qui occasionne une baisse pour 2019.

par rapport aux années antérieures. Il y a des reprises de provisions pour ILEVA à hauteur 1.4M€ dans le cadre des contentieux entre ILEVA et la Région Réunion.

Les premiers titres pour la redevance spéciale ont pu être émis sur fin 2019. Le TCO a bénéficié aussi d'un remboursement de près de 158 k€ d'ILEVA sur les taxes foncières 2019 du bâtiment du centre de tri de l'Ouest (transféré au titre du transfert de la compétence traitement).

Pour compléter le financement du service, il est fait appel au budget général du TCO.

A noter l'effet positif conjugué de l'augmentation des recettes de TEOM et de la maîtrise des dépenses, qui permet de poursuivre la réduction de la contribution du budget général à son niveau le plus faible depuis ces 5 dernières années (5,11 M€).

FONCTIONNEMENT 2019 (en k€)											
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Observations
Pré-collecte	172	375	375	383	342	151	269	216	259	199	Baisse des dépenses de maintenance des contenants (enlèvement des bornes enterrées)
Collecte	18 630	19 875	20 302	20 263	20 081	18 667	18 463	18 804	20 610	20 780	Maintien du niveau des dépenses
Traitement	12 838	12 256	12 844	16 409	16 041	14 479	15 599	14 653	12 417	14 606	Hausse des dépenses en raison des contentieux entre ILEVA et la Région sur les contributions
Communication - Prévention	2 335	2 375	2 860	3 324	3 171	2 936	3 126	2 658	2 533	2 461	Baisse du niveau des dépenses (allotissement et réaffectation trokali endéchèterie)
Autres frais	832	964	2 085	412	536	314	799	875	2 091	482	(impressions subventions écoles et associations, études, moyens généraux)
Masse salariale	1489	1633	1780	1983	1982	2221	2 250	2 273	2 060	1 826	Baisse du niveau des dépenses
TOTAL DEPENSES (a)	36 296	37 478	40 246	42 774	42 153	38 768	40 506	39 479	39 970	40 354	
Evolution entre N et N-1		3%	7%	6%	-1%	-8%	4%	-3%	-1%	1%	Maîtrise globale des dépenses
Nbre d'habitants sur le TCO (pop mun.)	202 862	207 004	209 835	210 224	211 448	212 561	212 074	213 321	214 795	214 073	
Dépenses en € par habitant	179	181	192	203	199	182	191	185	186	189	
Recettes de fonctionnement (b)	3 800	1 730	3 829	3 731	3 764	2 684	2 345	2 844	1 890	2 621	Eco-organismes, recettes DSP, pénalités, révision de prix (CITEO en attente des chiffres définitifs), redevance spéciale
Dépenses nettes (a)-(b)	32 496	35 748	36 417	39 043	38 389	36 084	38 161	36 635	38 080	37 733	
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	19 387	21 233	22 641	24 071	25 508	26 004	28 720	29 538	31 234	32 622	augmentation des recettes fiscales...
Evolution entre N et N-1		10%	7%	6%	6%	2%	10%	3%	6%	10%	
Taux de couverture des dépenses par la TEOM (TEOM/dépenses nettes)	59,7%	59,4%	62,2%	61,7%	66,4%	72,1%	75,3%	80,6%	82,0%	86,5%	... qui améliore le taux de couverture du service
Taux de couverture du total des dépenses par l'ensemble des recettes (TEOM et recettes de fonctionnement)	63,9%	61,3%	65,8%	65,0%	69,4%	74,0%	76,7%	82,0%	82,9%	87,3%	
Part des dépenses financée par le budget principal	13 109	14 515	13 776	14 972	12 881	10 080	9 441	7 097	6 846	5 111	

NB : Les données de 2014 à 2019 reprennent les éléments financiers mis en exergue dans le rapport d'activité 2019 du TCO. Ces montants ont été appréhendés hors coûts relatifs à la problématique de l'errance animale (1.313 M€ en 2014, 1.351 M€ en 2015, 1.388 M€ en 2016, 1.436M€ en 2017 et 1,349M€ en 2018).

A titre indicatif, pour 2019, les dépenses relatives à l'errance font état d'un montant de 1,491 M€ et de 8,5k€ de recettes.

b) Recettes de TEOM

Le taux de TEOM, passé à 16% depuis 2016, est identique pour les 5 communes du TCO.

Ce taux reste inchangé pour 2019.

	Taux TEOM
CIVIS	17,91%
CIREST	17,00%
TCO	16%
CINOR	14,80%
CASUD	16,70%

Le taux de TEOM du TCO reste parmi les taux les plus bas de l'île.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des redevables de la TEOM par tranche d'imposition pour l'année 2019.

Tranche par montant de TEOM payé			Nombre de redevables		Recettes TEOM 2019		Recette moyenne de TEOM par tranche	
TEOM à 0 €	1 012	1,29%	83% des foyers paient une TEOM <501€	0 €	0,00%	- €		
de 1 € à 50 €	3 164	4,02%		76 200 €	0,23%	24,08 €		
de 51 € à 100 €	2 819	3,58%		216 879 €	0,66%	76,93 €		
de 101 € à 200 €	14 262	18,13%		2 325 282 €	7,13%	163,04 €		
de 201 € à 500 €	44 421	56,48%		13 913 523 €	42,65%	313,22 €		
de 501 € à 1 000 €	9 704	12,34%		6 453 733 €	19,78%	665,06 €		
de 1 001 € et plus	3 268	4,16%		9 636 740 €	29,54%	2 948,82 €		
Total				32 622 357 €		414,78 €		

83% des
foyers
paient une
TEOM
<501€

En moyenne, la TEOM représente 414,78€ par foyer fiscal.

III. PERSPECTIVES

La politique publique en matière d'environnement du TCO se développerait autour de 3 axes déclinés autour d'objectifs opérationnels comme suit. Le dernier axe couvrirait des compétences autres que la gestion des déchets. L'enjeu à court terme pour le TCO reposera sur la définition de sa stratégie en matière de prévention et de gestion des déchets ménagers pour une mise en œuvre à partir de 2023.

Axe A : Offrir aux usagers un service de collecte durable

Objectif 1 : faire de l'utilisateur un acteur du changement : réduire les déchets, développer les performances de tri

L'accompagnement de l'utilisateur portera tant sur l'information et le rappel des consignes de tri que sur l'amélioration des pratiques de réduction (notamment les biodéchets). Afin d'offrir des alternatives en matière de consommation responsable et de valoriser nos déchets, le soutien des actions entreprises par le tissu associatif en matière d'économie circulaire sera maintenu:

- Le maintien de l'effort de sensibilisation des habitants aux gestes citoyens en partenariat avec les médiateurs (réduction des déchets, tri des valorisables, respect des calendriers de collecte...);
- La poursuite et le développement de l'accompagnement des publics en vue d'une gestion de proximité des biodéchets (obligation 2023) (suivi des composteurs, projets pédagogiques avec les écoles via Lékol'O, tests et expérimentation sur les biodéchets...);
- La planification, le renforcement et le maintien du soutien des actions favorisant l'économie circulaire des appels à projets à destination des associations œuvrant à la réduction des déchets (étude / test sur une recyclerie, étude sur création d'une maison « zéro déchet »);

Objectif 2 : assurer un service de collecte efficace et soutenable

En 2020, les actions déployées pour assurer un service de collecte des déchets efficace et soutenable s'articuleront autour de 2 axes majeurs : le démarrage des nouveaux marchés de collecte en août 2020 et la poursuite de l'amélioration continue des services offerts aux usagers. Durant la phase de confinement, les prestations ont été globalement toutes maintenues (à quelques rares exceptions).

- La définition de la stratégie du TCO en matière de prévention et de gestion des déchets à l'horizon 2030 (démarrage des marchés au 1^{er} août 2020, étude des évolutions en matière de services avec les communes membres, l'intégration des outils d'ILEVA et des évolutions réglementaires...);
- la poursuite de l'amélioration continue des services offerts aux usagers notamment sur les marchés suivants :
 - Collecte des déchets ménagers et assimilés ;
 - Maintenance de conteneurs (caissons de déchèteries, bornes) ;
 - Fourniture et livraison de composteurs ;
 - Acquisition de conteneurs (déchèteries – recyclerie - bornes) ;
 - Collecte et traitement des déchets carnés ;
 - Fourniture et livraison de bacs roulants ;
 - ...

La gestion des déchets de Mafate se poursuivra avec les conventions partenariales avec l'ONF et le Parc National.

La redevance spéciale mise en place à compter de fin 2019 sera déployée en vue d'une meilleure responsabilisation des professionnels et administration à la gestion de leurs déchets.

Axe b : Lutter contre les nuisances environnementales

Objectif 1 : participer au maintien de la salubrité publique

Cet objectif se poursuivra autour des actions suivantes :

- La poursuite de la remise en état du parc de corbeilles de propreté urbaine et le renouvellement du marché pour fin 2020 ;
- La poursuite des actions de proximité partenariales et participatives avec les communes, les bailleurs sociaux et les usagers pour lutter efficacement contre les dépôts sauvages et les incivilités (collecte des dépôts sauvages, renforcement des collectes pour lutter contre la Dengue, projets de secteur, actions communes avec les polices municipales...)
-

Objectif 2: Lutter contre l'errance animale

La lutte contre l'errance animale se poursuivra avec la définition d'une stratégie en la matière. En complément des actions de prévention, le projet de construction d'un centre animalier à l'Eperon se poursuit, en concertation avec les associations de protection animale.

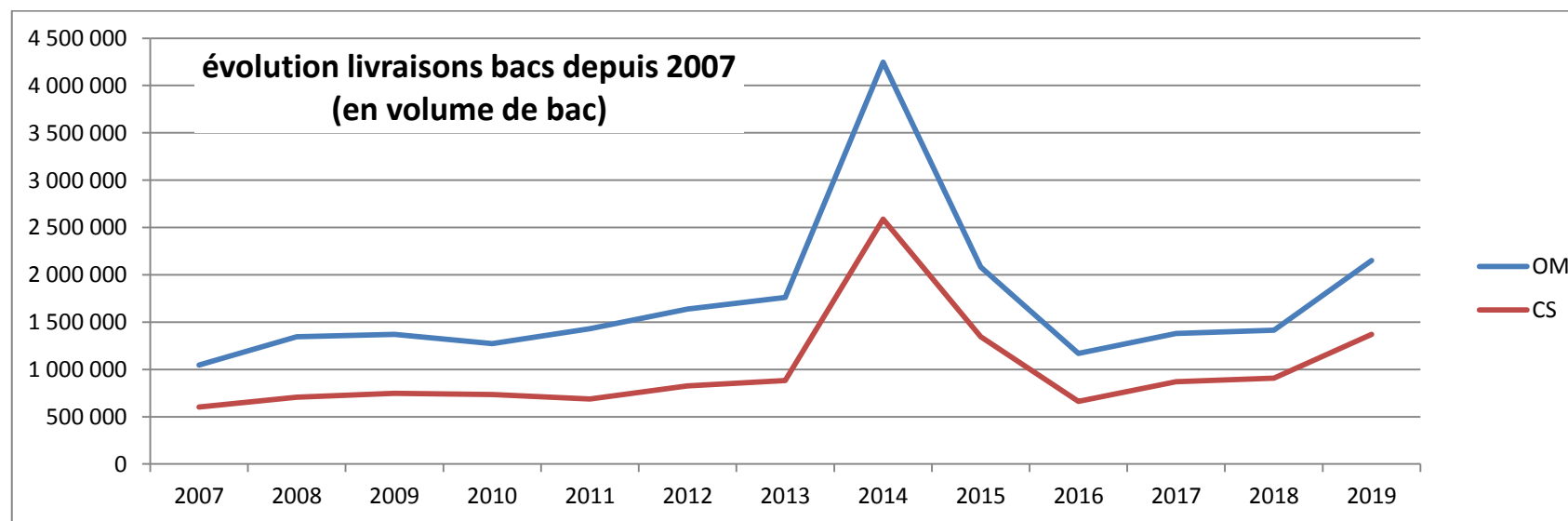
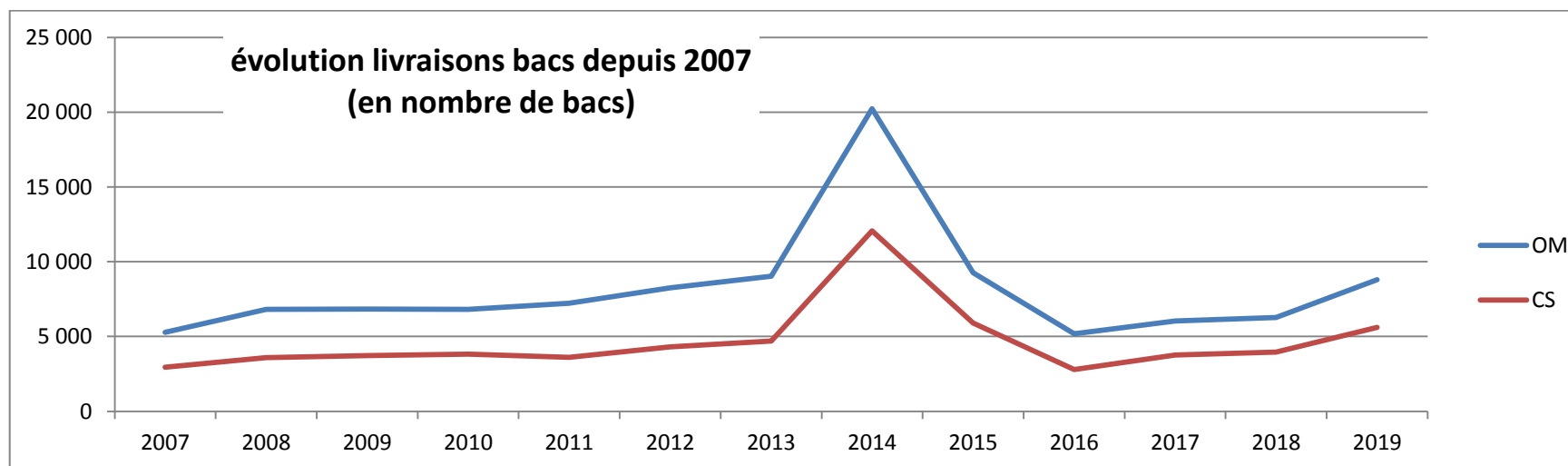
- La responsabilisation des usagers (actions de communication, sensibilisation y/c avec les polices municipales et les associations, suite de l'appel à projets avec les associations de protection animale, nouvelle signalétique des véhicules de la fourrière...) ;
- La poursuite de la stérilisation des animaux ;
- La création d'un centre animalier (poursuite des études de la SPL MARAINA) ;
- L'optimisation de la gestion de la fourrière animale (démarrage du nouveau marché de gestion...).

ANNEXE 1 : DETAIL DE LA GESTION DU PARC DE CONTENANTS **Les bacs roulants – fourniture et livraison**

	OM	C (OM professionnels)	CS	CJ (CS professionnels)	Total
Saint-Leu	18 021	1 189	17 260	53	36 523
Trois Bassins	4 112	33	3 683	4	7 832
Saint-Paul	50 559	5 107	47 587	172	103 425
Le Port	13 658	1 020	10 818	58	25 554
La Possession	13 282	965	12 278	93	26 618
Total TCO	99 632	8 314	91 626	380	199 952

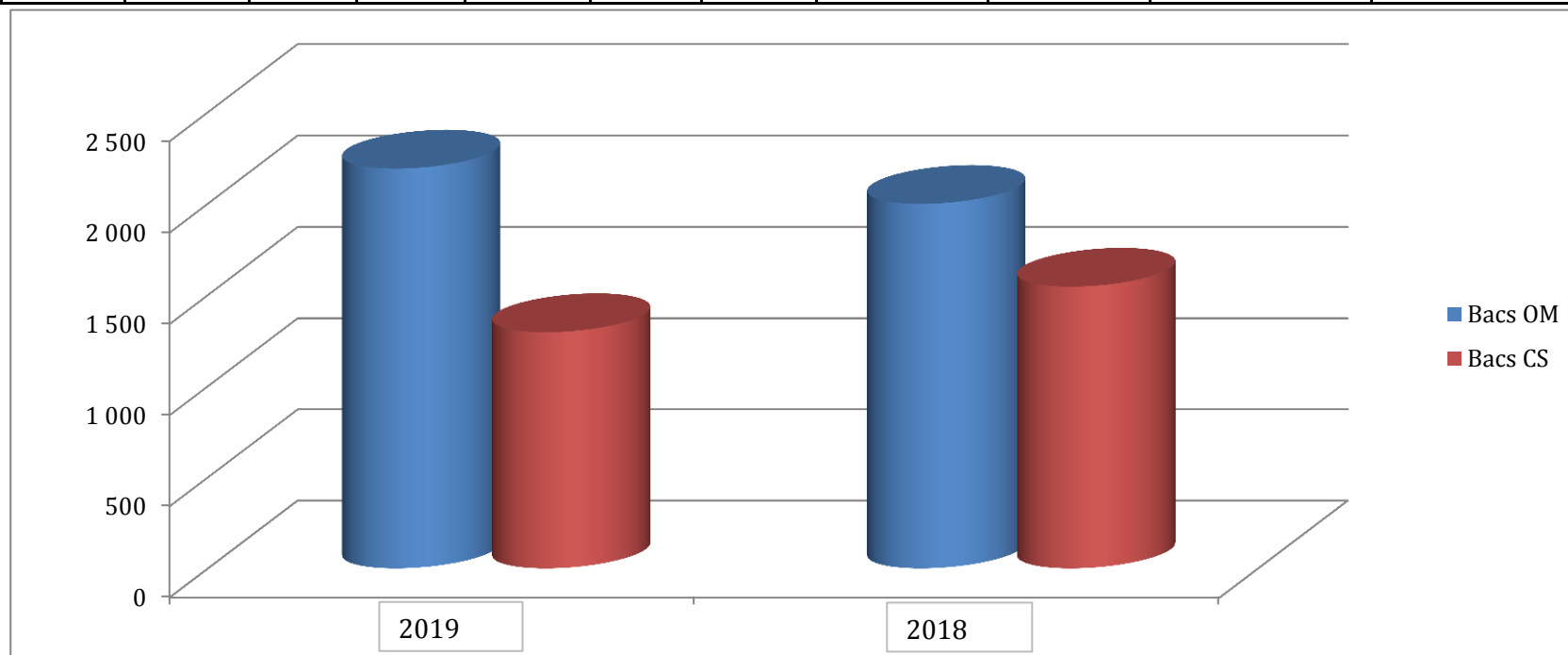
	TOTAL			
	Volumes 2018 (litres)	Volumes 2019 (litres)	Delta/2018	Litre/hab 2019
Saint-Leu	6 084 000	6 309 560	3,7%	187,24
Trois Bassins	1 290 180	1 345 980	4,3%	189,28
Saint-Paul	18 540 220	19 275 060	4,0%	182,73
Le Port	4 843 820	5 025 000	3,7%	144,36
La Possession	4 873 140	5 107 140	4,8%	154,89
Total TCO	35 631 360	37 062 740	4,0%	173,13

Les bacs roulants – fourniture et livraison Evolution depuis 2007



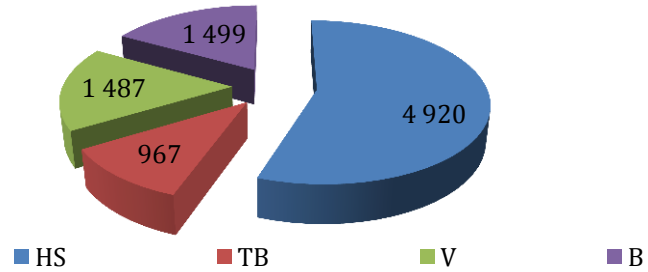
Les bacs roulants – maintenance

	MAINTENANCE									Janv à Déc	Janv à Déc	delta
	Axes couvercle	2019	2018	2019/2018	2019	2018	2019/2018	Etiq consigne de tri	Etiq logo TCO	2019	2018	2019/2018
Bacs OM	36	1 857	244	10	0	0	29	0	15	2 191	1 998	10%
Bacs CS	4	1 129	97	21	0	0	26	10	9	1 296	1 545	-16%

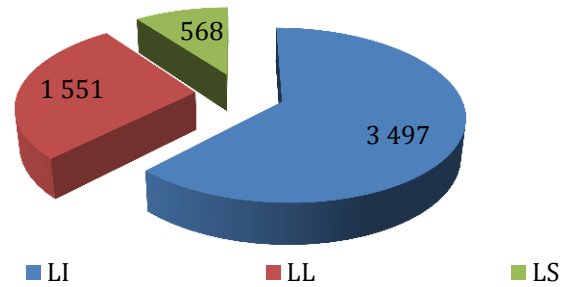


Les bacs roulants – Interventions 2019

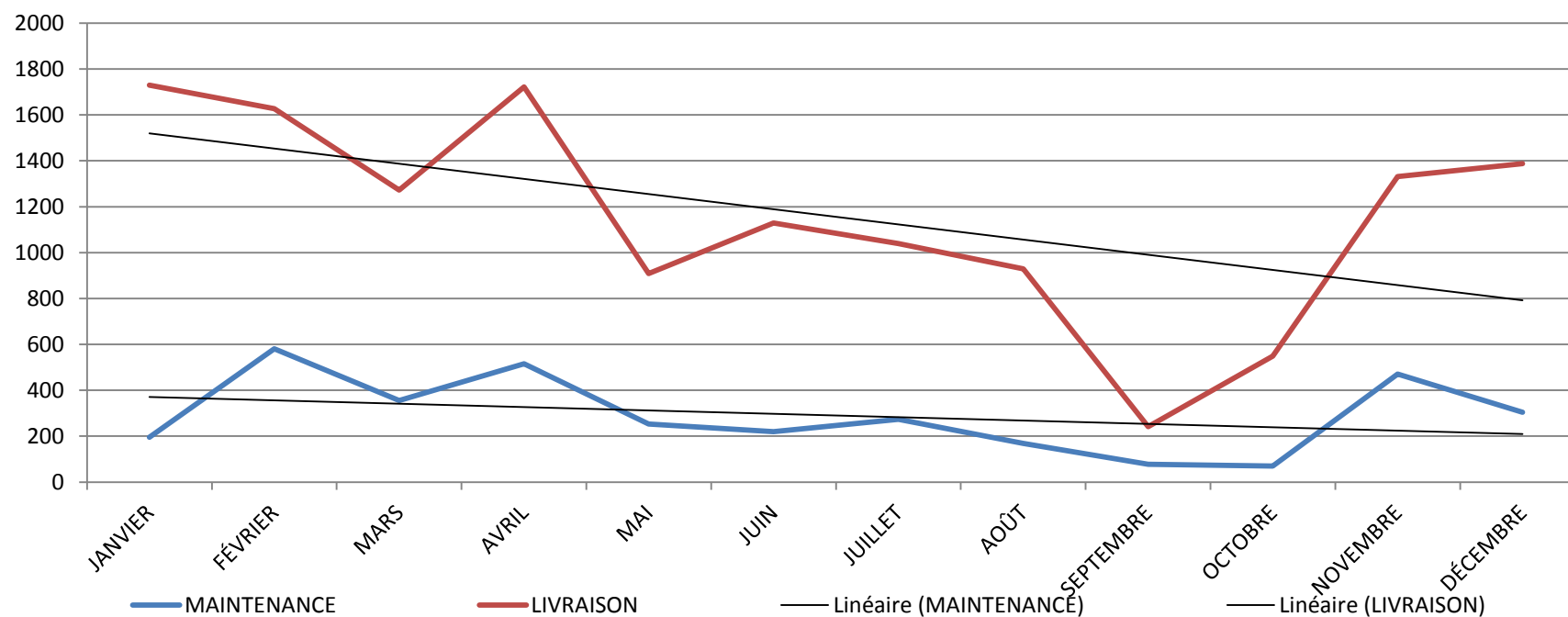
Dégradations des bacs - 2019
(hors-service HS, tombé benne TB, volé V, brûlé B)



Nouvelles dotations - 2019
(1ère dotation LI, changement de litrage LL, dotation supplémentaire LS)



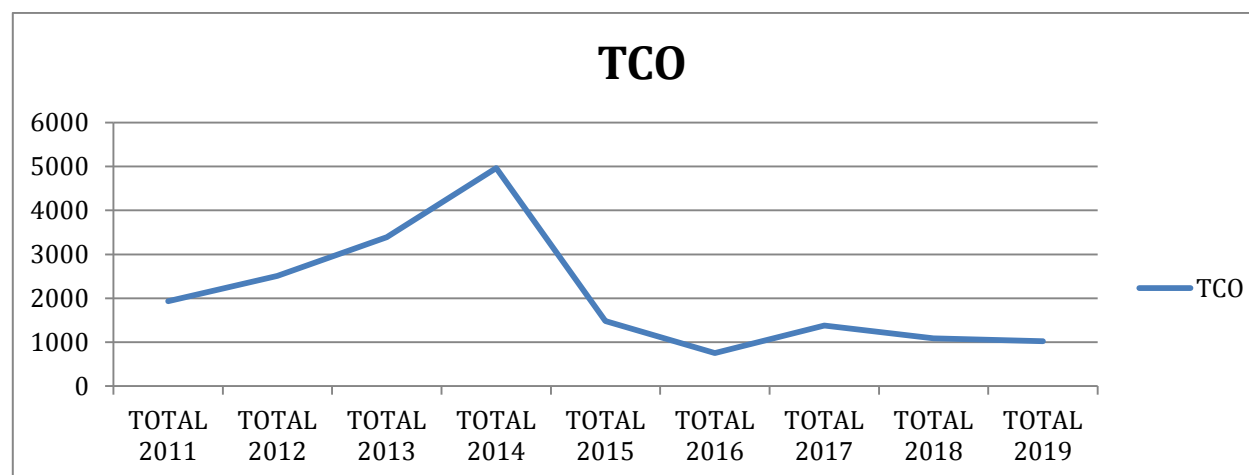
Evolution mensuelle des livraisons et maintenances - 2019



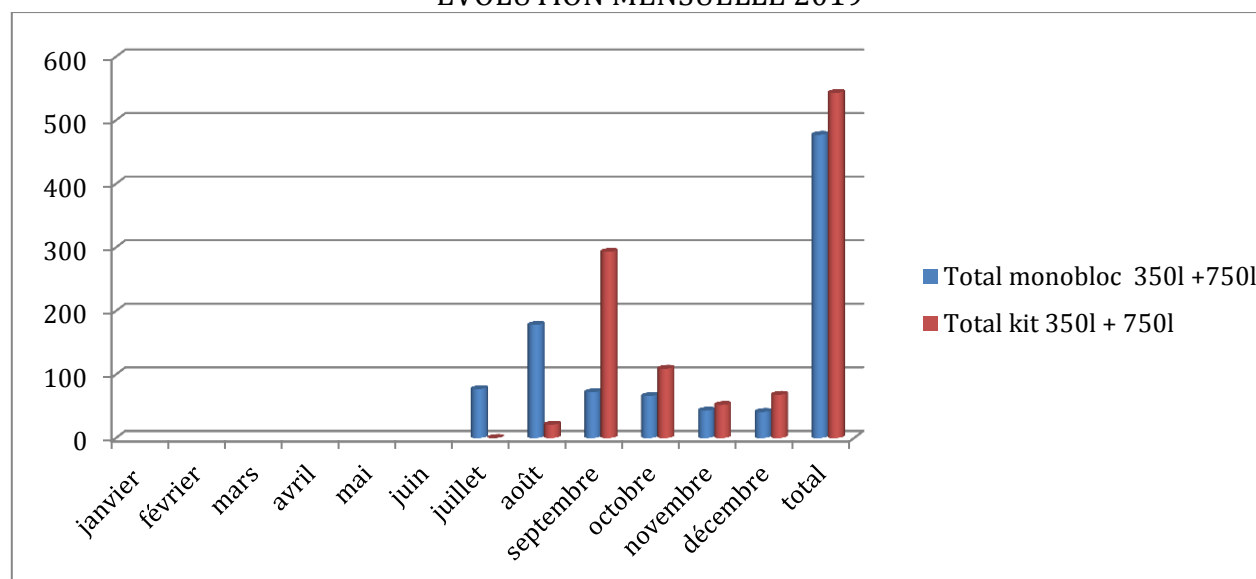
Les composteurs domestiques - fourniture et livraison en 2019

2019	La Possession		Le Port		St Paul		St Leu		Trois Bassins		Sous Total		Total
	350 L	750 L	350 L	750 L	350 L	750 L	350 L	750 L	350 L	750 L	350 L	750 L	
plastique													
Janvier													
Février													
Mars													
Avril													
Mai													
Juin													
Juillet	12	4	0	0	35	12	9	5	0	0	56	21	77
Août	19	5	13	0	82	28	31	14	4	3	149	50	199
Septembre	45	18	13	3	116	59	79	23	7	2	260	105	365
Octobre	19	9	6	0	68	33	25	12	1	2	119	56	175
Novembre	10	8	8	3	35	11	12	6	1	1	66	29	95
Décembre	13	7	3	0	52	7	20	2	5	0	93	16	109
TOTAL 2019	118	51	43	6	388	150	176	62	18	8	743	277	1020
total commun	169		49		538		238		26		1020		
%	11,6	5,0	4,2	0,6	38,0	14,7	17,3	6,1	1,8	0,8	100%		
TOTAL 2018	118	48	45	6	406	161	188	74	36	9	793	298	1091
delta 2019/2018 %	18	-49	-57	-94	288	50	76	-38	-82	-92	643	177	920

EVOLUTION DOTATION DE 2011 A 2019



EVOLUTION MENSUELLE 2019



ANNEXE 2 : TONNAGES COLLECTES EN PORTE-A-PORTE

Les ordures ménagères résiduelles avec collectes spécifiques (C2 Ets Scolaires et C3 Hôtels Restaurants)

Mois	Tonnages 2019								Total TCO 2019	Tonnages 2019 Mafate *
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Bas/Zone 1	Saint-Paul Hauts/Zone 2	Trois-Bassins	Saint-Leu	C3 restaurateurs	C2 Ecole		
J	749,34	964,12	679,54	1 589,58	170,28	705,46	446,02	72,02	4 858	22,92
F	650,95	839,76	548,98	1 332,12	134,70	595,48	374,12	174,58	4 102	17,80
M	645,10	788,12	547,28	1 387,36	133,14	619,36	394,24	135,10	4 120	12,06
A	694,54	891,30	575,66	1 358,86	145,70	620,48	374,68	179,82	4 287	28,96
M	608,26	874,24	579,00	1 344,04	147,60	574,76	361,20	136,74	4 128	22,59
J	614,94	734,88	518,92	1 263,76	122,98	544,18	320,98	143,34	3 800	17,38
J	689,42	886,36	625,26	1 370,10	143,58	595,10	373,80	77,54	4 310	14,23
A	718,58	861,98	555,42	1 392,88	143,98	586,74	384,22	123,60	4 260	11,08
S	636,74	866,38	487,34	1 263,52	128,34	544,82	349,76	169,20	3 927	23,36
O	686,40	903,62	606,12	1 460,40	134,32	617,10	376,86	133,74	4 408	14,10
N	670,56	839,56	562,48	1 429,04	129,12	611,12	403,18	179,48	4 242	19,53
D	786,50	1 009,54	621,94	1 602,10	171,34	687,34	416,08	101,00	4 879	20,46
TOTAL	8 151,33	10 459,86	6 907,94	16 793,76	1 705,08	7 301,94	4 575,14	1 626,16	57 521	224
Kg/hab	247	300	225		240	217			269	363

TOTAL 2019	8 151	10 460	6 908	16 794	1 705	7 302	4 575	1 626	57 521	224
TOTAL 2018	7 935	10 262	6 798	16 163	1 705	7 399	4 535	1 661	56 459	304
Delta 2019/2018	2,73%	1,92%	1,62%	3,90%	-0,02%	-1,31%	0,88%	-2,11%	1,88%	-26,16%

Les calculs d'évolution sont faits directement à partir des données sources (non tronquées), cela peut générer des écarts si les calculs sont repris à partir des éléments ci-dessus.

Au titre des prestations occasionnelles comme la mise à disposition de caissons pour des évènementiels (manifestations culturelles, culturelles...), pour les besoins des services techniques communaux, ou encore au niveau des bornes enterrées ou des compacteurs solaires, 117,64 T assimilables aux OMr ont été collectées et acheminées aux exutoires (transit du Port ou ISDND RSE).

Les emballages recyclables et papiers

Mois	Tonnages 2019						Total TCO 2019
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Bas/Zone 1	Saint-Paul Hauts/Zone 2	Trois-Bassins	Saint-Leu	
J	87,34	76,86	103,38	259,04	18,58	129,14	674
F	77,14	47,76	81,30	223,00	15,64	105,38	550
M	75,66	44,82	80,52	228,88	15,34	94,00	539
A	117,02	47,72	100,46	206,48	15,36	94,00	581
M	75,46	42,08	77,58	235,70	13,60	112,46	557
J	77,02	45,44	75,30	199,96	22,16	91,18	511
J	80,24	75,52	115,80	244,38	15,86	112,54	644
A	85,94	49,66	90,10	231,08	16,46	103,16	576
S	77,38	45,14	84,06	212,90	14,54	92,16	526
O	117,92	45,26	79,22	249,72	14,20	120,36	627
N	82,64	51,54	85,48	216,34	22,00	97,84	556
D	88,18	53,26	131,76	254,34	17,84	107,96	653
TOTAL	1042	625	1105	2762	202	1260	6996
Kg/hab	32	18	37		28	37	33

TOTAL 2019	1042	625	1105	2762	202	1260	6996
TOTAL 2018	988	584	1114	2673	189	1285	6833
Delta 2019/2018	5,50%	7,01%	-0,77%	3,32%	6,64%	-1,95%	2,38%

Les calculs d'évolution sont faits directement à partir des données sources (non tronquées), cela peut générer des écarts si les calculs sont repris à partir des éléments ci-dessus.

Au titre des prestations occasionnelles comme la mise à disposition de caissons pour des évènementiels (manifestations culturelles, culturelles...) ou pour les besoins des services techniques communaux ou encore en déchèterie, 237,66 T assimilables aux emballages recyclables ont été collectées et acheminées à l'exutoire (Centre de tri du Port).

Les déchets végétaux

Mois	Tonnages 2019						Total TCO 2019
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Bas/Zone 1	Saint-Paul Hauts/Zone 2	Trois-Bassins	Saint-Leu	
J	346,90	80,60	436,78	828,24	140,52	441,19	2274
F	366,90	55,28	508,00	943,94	128,32	441,68	2444
M	327,18	62,66	423,40	1 076,92	79,38	387,04	2357
A	331,56	73,80	436,32	843,76	75,36	410,74	2172
M	227,28	56,30	272,56	737,94	76,72	219,62	1590
J	244,08	43,98	301,80	662,28	44,14	264,12	1560
J	204,94	39,36	274,26	808,56	55,74	302,66	1686
A	233,54	44,54	265,60	709,92	56,00	270,58	1580
S	171,28	35,54	256,48	712,92	57,78	290,00	1524
O	181,30	45,58	245,78	720,54	49,24	245,18	1488
N	233,80	31,52	286,04	744,16	49,88	293,94	1639
D	275,20	42,24	460,08	1 116,11	90,36	470,60	2455
TOTAL	3144	611	4167	9905	903	4037	22769
Kg/hab	95	18	133		127	120	106

TOTAL 2019	3144	611	4167	9905	903	4037	22769
TOTAL 2018	3506	831	5631	11809	758	5380	27915
Delta 2019/2018	-10,32%	-26,43%	-26,00%	-16,12%	19,21%	-24,95%	-18,44%

Les calculs d'évolution sont faits directement à partir des données sources (non tronquées), cela peut générer des écarts si les calculs sont repris à partir des éléments ci-dessus.

Au titre des prestations occasionnelles comme la mise à disposition de caissons pour des évènementiels (manifestations culturelles, cultuelles...) ou pour les besoins des services techniques communaux, 359 T de végétaux ont été collectées et acheminées aux exutoires (plateformes de compostage ou de broyage).

Les encombrants

Mois	Tonnages 2019						Total TCO 2019
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Bas/Zone 1	Saint-Paul Hauts/Zone 2	Trois-Bassins	Saint-Leu	
J	47,18	66,32	113,48	111,56	13,06	86,20	437,80
F	57,44	69,54	99,52	101,62	2,48	66,08	396,68
M	42,10	61,74	87,10	77,22	6,24	103,90	378,30
A	41,84	53,00	72,30	64,64	15,58	39,70	287,06
M	37,38	45,68	85,46	70,14	15,38	62,48	316,52
J	36,38	56,80	68,88	68,34	9,78	52,86	293,04
J	29,24	54,50	65,76	60,00	7,08	52,56	269,14
A	44,38	57,18	99,24	67,26	15,48	53,16	336,70
S	34,00	41,60	72,46	63,96	9,60	41,86	263,48
O	33,16	42,70	72,34	64,06	9,80	40,66	262,72
N	40,14	51,00	89,58	80,70	10,74	52,16	324,32
D	41,40	56,56	86,86	85,14	11,22	45,10	326,28
TOTAL	484,64	656,62	1 012,98	914,64	126,44	696,72	3 892,04
Kg/hab	15	19	18		18	21	18

TOTAL 2019	485	657	1 013	915	126	697	3 892
TOTAL 2018	517,38	672,26	1 260,42	1 527,68	154,36	868,08	5 000
Delta 2015/2014	-6,33%	-2,33%	-19,63%	-40,13%	-18,09%	-19,74%	-22,16%

Les calculs d'évolution sont faits directement à partir des données sources (non tronquées), cela peut générer des écarts si les calculs sont repris à partir des éléments ci-dessus.

Au titre des prestations occasionnelles comme la mise à disposition de caissons pour des évènementiels (manifestations culturelles, cultuelles...) ou pour les besoins des services techniques communaux, 785 T d'encombrants ont été collectées et acheminées aux exutoires (plateformes de tri du Port ou de Riv. St-Etienne).

ANNEXE 3 : TONNAGES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE

Les emballages en verre

Mois	2019						Total 2019
	La Possession	Le Port	Saint-Paul Bas/Zone 1	Saint-Paul Hauts/Zone 2	Trois Bassins	St Leu	
J	73,50	22,06	58,36	175,04	12,28	70,58	412
F	35,10	17,44	52,22	109,88	9,06	54,42	278
M	34,74	25,88	54,80	112,60	7,74	52,40	288
A	35,60	15,82	50,42	111,26	8,28	78,32	300
M	37,36	17,98	71,04	140,08	8,28	56,20	331
J	37,88	18,76	46,34	101,76	8,62	59,98	273
J	37,22	15,12	76,96	118,16	13,56	51,04	312
A	60,62	18,88	57,60	141,08	9,16	53,94	341
S	33,50	16,36	50,88	106,50	8,56	67,04	283
O	41,52	15,64	67,30	131,16	9,20	49,54	314
N	36,46	10,40	56,84	146,26	10,92	47,78	309
D	48,72	24,38	100,74	118,52	10,42	80,40	383
TOTAL	512	219	744	1512	116	722	3824
Kg / hab	15,5	6,3	21		16,3	21,4	17,9

TOTAL 2018	445	224	647	1512	124	665	3617
Delta 2019/2018	15,11%	-2,26%	14,88%	0,01%	-6,39%	8,56%	5,74%

Les calculs d'évolution sont faits directement à partir des données sources (non tronquées), cela peut générer des écarts si les calculs sont repris à partir des éléments ci-dessus.

ANNEXE 4 : APPORT VOLONTAIRE EN DECHETERIE

Filières de valorisation

TYPE DE DECHETS	VALORISATION	LIEU	PRESTATAIRE
Déchets végétaux	Compostage Broyage	Plate-Forme de compostage du Port Plate-Forme de broyage Cambaie Plate – forme de broyage de St-Leu	HCE Suez Suez
Gros métaux / verre	Recyclage	Zac environnement du Port	Métal réunion
Gravats	Concassage	Centre de gestion des déchets du BTP à Cambaie	Valorun
Encombrants	Pré-tri	Centre de tri du Port /Plateforme de tri des encombrants la Rivière St-Etienne	CYCLEA /ILEVA
Cartons-Papiers-Journaux	Recyclage	Centre de tri du Port	CYCLEA
Huiles de vidange	Valorisation thermique	Usine thermique de Bois-Rouge	SUEZ - Sovidange
Batteries	Valorisation matière	Export Métropole	SUEZ (ATBR)
Piles	Valorisation matière	Export Métropole	SUEZ (Corépile)
Plastique-Emballages	Recyclage	Centre de tri du Port	CYCLEA
DEEE	Recyclage	Centre de traitement des DEEE à St André	RVE

(En tonnes)
Apports Mensuels des Déchets non Dangereux hors textiles tous sites confondus)

2 019	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	s/total hors déchèterie plate	Déchèterie Plate	TOTAL
CARTONS	98	75	80	81	71	71	84	86	79	88	84	91	987		987
DEBLAIS	351	422	477	516	450	428	545	531	594	648	490	431	5884		5 884
ENCOMBRANT	877	759	836	834	800	812	999	896	899	951	829	883	10374	9	10 383
METAUX	234	193	218	225	224	202	263	250	235	265	219	208	2738		2 738
PLACOPLATRE	68	68	75	73	71	68	77	78	76	92	66	81	894		894
VEGETAUX	384	333	339	377	342	316	348	328	305	333	328	339	4073	2	4075
TOTAL	2 013	1 851	2 024	2 106	1 958	1 897	2 316	2 169	2 189	2 377	2 016	2 033	24 949	11	24 960

Apports Annuels des Déchets non Dangereux par site

	CARTON	DEBLAIS	ENC	METAUX	PLACO	VEGETAUX	s/total	Textiles	Total 2019	Total 2018	Delta
CAPUCINES	22,74	220,92	491,80	208,96		204,71	1149,13	14,69	1 163,82	1033,16	13%
CAROSSE-ROQUEFEUIL	113,34	551,10	818,80	204,70		406,60	2094,54	6,63	2 101,17	2040,38	3%
CHALOUPE	14,52	61,90	260,98			50,80	388,20	11,80	400,00	358,46	12%
DOS D ANE			73,48			3,40	76,88	2,23	79,11	15,36	415%
ERMITAGE	61,42	502,30	516,30	117,48	134,48	207,04	1539,02	5,35	1 544,37	1589,87	-3%
ETANG	188,14	857,56	1391,82	344,12	210,36	525,02	3517,02	7,89	3 524,91	3217,23	10%
GUILLAUME	55,46	177,72	456,40	192,96		253,56	1136,10	15,87	1 151,97	1201,78	-4%
MARINE	99,34	764,16	827,24	324,06	188,00	467,12	2669,92	4,90	2 674,82	2314,70	16%
PLATEAU CAILLOU	96,46	581,30	1098,72	332,84		409,16	2518,48	51,07	2 569,55	2432,61	6%
POINTE DES CHATEAUX	55,28	343,42	804,62	148,30		260,38	1612,00	11,38	1 623,38	1591,83	2%
ST LAURENT	95,56	721,16	1132,20	317,62	84,82	427,52	2778,88	20,22	2 799,10	2558,64	9%
THENOR	68,76	518,82	1416,42	266,46	276,00	420,36	2966,82	13,14	2 979,96	2414,44	23%
ZA LE PORT	115,94	583,81	1085,52	280,10		437,08	2502,45	4,03	2 506,48	2375,25	6%
	986,96	5884,17	10374,30	2737,60	893,66	4072,75	24949,44	169,20	25118,64	23143,70	
Le Plate			9,28			2,00	11,28		11,28		
Total 2019	986,96	5884,17	10383,58	2737,60	893,66	4074,75	24960,72	169,20	25129,92	23143,70	9%
Total 2018	990,51	9 531,39	4 075,70	2 338,88	5 254,22	804,60		148,41			

ANNEXE 5 : Evolution des flux de déchets entre 2010 et 2019 (base 100 en 2010)

	2010		2018		2019	
	<i>tonnages</i>	<i>base 100</i>	<i>tonnages</i>	<i>base 100</i>	<i>tonnages</i>	<i>base 100</i>
Apport volontaire	12 266	9,5	28 093	21,7	30 391	23,5
Déchèteries	10 064	7,8	24 457	18,9	26 567	20,6
<i>Plâtre</i>		<i>0,0</i>	<i>805</i>	<i>0,6</i>	<i>894</i>	<i>0,7</i>
<i>Gravats</i>	<i>2 276</i>	<i>1,8</i>	<i>5 254</i>	<i>4,1</i>	<i>5 884</i>	<i>4,6</i>
<i>Ferrailles</i>	<i>955</i>	<i>0,7</i>	<i>2 339</i>	<i>1,8</i>	<i>2 738</i>	<i>2,1</i>
<i>Encombrants</i>	<i>4 146</i>	<i>3,2</i>	<i>9 531</i>	<i>7,4</i>	<i>10 384</i>	<i>8,0</i>
<i>Déchets végétaux</i>	<i>1 822</i>	<i>1,4</i>	<i>4 076</i>	<i>3,2</i>	<i>4 075</i>	<i>3,2</i>
<i>DEEE</i>	<i>343</i>	<i>0,3</i>	<i>1 461</i>	<i>1,1</i>	<i>1 605</i>	<i>1,2</i>
<i>Carton</i>	<i>522</i>	<i>0,4</i>	<i>991</i>	<i>0,8</i>	<i>987</i>	<i>0,8</i>
Verre	2 202	1,7	3 636	2,8	3 824	3,0
Porte à Porte	116 913	90,5	101 227	78,4	96 143	74,4
Ordures ménagères résiduelles + Corbeilles	57 691	44,7	56 827	44,0	57 932	44,8
Collecte sélective des recyclables	6 638	5,1	6 833	5,3	6 996	5,4
Végétaux	35 784	27,7	27 915	21,6	22 769	17,6
Encombrants	13 639	10,6	5 000	3,9	3 892	3,0
Dépôts sauvages	3 161	2,4	4 652	3,6	4 554	3,5
Total général	129 180	100,0	129 320	100,1	126 534	98,0

Ces totaux s'apprécient hors tonnage des prestations occasionnelles mentionnées dans les annexes précédentes.

Les tonnages globaux ont diminué de 2% entre 2019 et 2010. L'impact est plus important sur les collectes en porte à porte avec près de 20 kT de moins (-17,8%). Une partie de ces apports s'est reportée vers les déchèteries (+16.5 kT). L'apport volontaire (déchèterie + verre) est entré progressivement dans les habitudes de la population avec une augmentation de 148 % des tonnages (+18 kT).

	2010	2018	2019	evolution des kg/hab/an
	kg/hab	kg/hab	kg/hab	
Apport volontaire	60,5	130,8	142,0	135%
Déchèteries	49,6	113,9	124,1	150%
Plâtre	0,0	3,7	4,2	
Gravats	11,2	24,5	27,5	145%
Ferrailles	4,7	10,9	12,8	172%
Encombrants	20,4	44,4	48,5	137%
Déchets végétaux	9,0	19,0	19,0	112%
DEEE	1,7	6,8	7,5	343%
Carton	2,6	4,6	4,6	
Verre	10,9	16,9	17,9	65%
Porte à Porte	576,3	471,3	449,1	-22%
Ordures ménagères résiduelles + Corbeilles	284,4	264,6	270,6	-5%
Collecte sélective des recyclables	32,7	31,8	32,7	0%
Végétaux	176,4	130,0	106,4	-40%
Encombrants	67,2	23,3	18,2	-73%
Dépôts sauvages	15,6	21,7	21,3	37%
Total général	636,8	602,1	591,1	-7%

Cela donne un ratio de production de déchets de près de 637 kg par habitant en 2010 contre 591 kg/hab en 2019, soit une diminution de 7% par rapport à 2010.

Evolution des flux de déchets entre 2010 et 2019 avec une base en 2010 (sans distinction des modalités de collecte PàP / AV)

	2010		2018		2019	
Étiquettes de lignes	T	Base 100	T	Base 100	T	Base 100
Cartons	522	0,4	991	0,8	987	0,8
DEEE	343	0,3	1 461	1,1	1 605	1,2
Déchets végétaux	38742	30,0	32 726	25,3	27 427	21,2
Emballages recyclables et papiers	6638	5,1	6 833	5,3	6 996	5,4
Encombrants	19810	15,3	18 448	14,3	18 247	14,1
Ferrailles	955	0,7	2 339	1,8	2 738	2,1
Gravats	2276	1,8	5 254	4,1	5 884	4,6
Ordures ménagères résiduelles + Corbeilles	57691	44,7	56 827	44,0	57 932	44,8
Plâtre		-	805	0,6	894	0,7
Verre	2202	1,7	3 636	2,8	3 824	3,0
Total général	129 179,60	100,0	129 320	100,1	126 534	98,0